

**BUNDESTAG ALLEMAND**

15<sup>e</sup> législature

Commission des affaires de

l'Union européenne

(20<sup>e</sup> commission)

1<sup>er</sup> avril 2003

Procès-verbal n° 12

**SÉANCE PUBLIQUE**

**Procès-verbal**

de la 12<sup>e</sup> séance

de la Commission des affaires

de l'Union européenne

**RÉUNION COMMUNE**

**AVEC LA DÉLÉGATION POUR L'UNION EUROPÉENNE**

**DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

Mardi 25 février 2003,

de 10h00 à 16h20,

au Landtag du Bade-Wurtemberg, à Stuttgart

Présidence : M. Matthias Wissmann

## Sommaire :

	<u>Page</u>
Ordre du jour.....	3
Listes des présences.....	4
Liste des participants.....	8
Programme.....	11
Sujet I            Les initiatives franco-allemandes pour la Convention européenne.....	13
Sujet II            Une Constitution pour l'Europe.....	36
Sujet III           L'avenir de l'Europe.....	54
Déclaration de Stuttgart sur l'avenir de l'Europe.....	73
Déclaration commune de la Délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale et de la Commission des affaires de l'Union européenne du Bundestag sur leur coopération.....	76

**DEUTSCHER BUNDESTAG**

15. Wahlperiode

Ausschuss für die Angelegenheiten  
der Europäischen Union

Berlin, den 21.02.03

Konferenzsekretariat in Stuttgart:  
Tel.: 0711/2063212  
Fax: 0711/2063910

**Communication**

**La 12<sup>e</sup> séance de la Commission des affaires de l'Union européenne du Bundestag aura lieu en commun avec la Délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale:**

**Mardi, le 25/02/2003, de 10h00 à 16h10**

Lieu de la séance : Landtag du Bade-Wurtemberg à Stuttgart,  
Adresse: Haus des Landtags,  
Konrad-Adenauer-Str. 3, 70173 Stuttgart

Plan de ville: [http://www.stuttgart.de/sde/menu/frame/ns\\_top\\_11127.htm](http://www.stuttgart.de/sde/menu/frame/ns_top_11127.htm)

**La séance sera ouverte au public.**

**L'ordre du jour**

Point unique de l'ordre du jour :

Réunion commune de la Commission des affaires de l'Union européenne et de la  
Délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale

**Sujet I :**

Les initiatives franco-allemandes pour la Convention européenne.

**Sujet II :**

Une Constitution pour l'Europe.

**Sujet III :**

L'avenir de l'Europe.

*Matthias Wissmann, membre du Bundestag*

*Président*









**Liste des participants**  
à la réunion commune de la  
Délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale  
et de la Commission des affaires de l'Union européenne du Bundestag allemand  
le 25 février 2003  
au Landtag du Bade-Wurtemberg, Stuttgart

**Assemblée nationale - Délégation pour l'Union européenne**

***GROUPE DE L'UNION POUR LA MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE (UMP) :***

M. Pierre Lequiller (*président*)  
M. Christian Philip (*vice-président*)  
M. Alfred Almont (**empêché**)  
M. Bernhard Deflesselles  
M. Daniel Garrigue  
M. François Guillaume  
M. Michel Herbillon  
M. Édouard Landrain  
M. Robert Lecou  
M. André Schneider  
Mme Irène Tharin  
M. Gérard Voisin

***GROUPE SOCIALISTE (SOC) :***

M. Jacques Floch  
M. Pierre Forgues  
M. Jérôme Lambert

**Bundestag allemand**  
**Commission des affaires de l'Union européenne**

***SPD :***

M. Kurt Bodewig (*vice-président*)  
M. Günter Gloser (*porte-parole*)  
M. Michael Roth (**empêché**)  
M. Martin Dörmann  
M. Rainer Fornahl (**empêché**)  
M. Lothar Ibrügger (**empêché**)  
Mme Angelica Schwall-Düren  
M. Martin Schwanholz  
M. Jörg Vogelsänger  
M. Maximilian Schröder (*collaborateur du groupe parlementaire*)

***CDU/CSU :***

M. Matthias Wissmann (*président*)  
M. Peter Hintze (*porte-parole*)  
M. Peter Altmaier  
Mme Veronika Bellmann  
M. Gunther Krichbaum  
Mme Patricia Lips



M. Georg Nüßlein  
M. Albert Rupprecht  
M. Michael Stübgen  
M. Thomas Silberhorn  
M. Clemens J. Betzel (*collaborateur du groupe parlementaire*)  
M. Michael Land (*collaborateur du groupe parlementaire*)

**ALLIANCE 90/LES VERTS :**

Mme Anna Lührmann

**FDP :**

Mme Sabine Leutheusser-Schnarrenberger (*porte-parole*)  
M. Ernst Burgbacher  
M. Ulrich Heinrich  
Mme Claudia Winterstein  
M. Dominique Meier (*collaborateur du groupe parlementaire*)

**Invités**

M. Jean-Luc Dehaene (*vice-président de la Convention européenne*)  
M. Erwin Teufel, membre du Landtag (*ministre-président du Bade-Wurtemberg*)  
M. Peter Straub, membre du Landtag (*président du Landtag du Bade-Wurtemberg*)  
M. Andrzej Grzyb (*vice-président de la commission des affaires européennes de la Diète polonaise*)  
Mme Dominika Goralska (*collaboratrice du secrétariat de la commission des affaires européennes de la Diète polonaise*)  
M. Jürgen Meyer (*représentant du Bundestag allemand à la Convention européenne*)  
M. Hans-Martin Bury, membre du Bundestag allemand (*ministre adjoint chargé des Affaires européennes*)  
Mme Gesa Bräutigam (*division des affaires parlementaires et gouvernementales, ministère des Affaires étrangères*)  
M. Christoph Palmer, membre du Landtag (*ministre des Affaires européennes du Bade-Wurtemberg*)  
M. Werner Langen, membre du Parlement européen  
M. Frank Baasner (*directeur de l'Institut franco-allemand, Ludwigsburg*)  
M. Henrik Uterwedde (*Institut franco-allemand, Ludwigsburg*)  
M. Wolfram Vogel (*Institut franco-allemand, Ludwigsburg*)  
M. Sebastian Nix (*Institut franco-allemand, Ludwigsburg*)  
Mme Hannelore Braun (*Institut franco-allemand, Ludwigsburg*)  
Mme Silvia Wientzek (*Institut franco-allemand, Ludwigsburg*)  
M. Wolfgang Neumann (*Institut franco-allemand, Ludwigsburg*)

**Commission permanente du Landtag du Bade-Wurtemberg**

M. Klaus Herrmann (*président, CDU*)  
M. Winfried Mack (*CDU*)  
Mme Birgit Kipfer (*SPD*)  
M. Ulrich Maurer (*SPD*)  
M. Michael Theurer (*FDP/DVP*)

*Collaborateurs du secrétariat de la Délégation pour l'Union européenne :*

Mme Marie-France Herin  
M. Guy Chauvin  
M. Édouard Michel

*Collaborateurs de l'administration du Bundestag allemand :*

Mme Angela Zander  
Mme Kerstin Lenz  
M. Thorsten Kuhn  
M. Torsten Roloff  
M. Tino Zimmermann  
Mme Sonja Harm  
Mme Sabine Lanver  
M. Rainer Büscher

---

**Programme prévisionnel revu (en date du 21/02/2003)**

**Réunion commune ouverte au public**  
**de la Commission des affaires de l'Union européenne**  
**du Bundestag allemand**  
**et de la Délégation pour l'Union européenne**  
**de l'Assemblée nationale,**  
**Landtag du Bade-Wurtemberg à Stuttgart,**  
**mardi 25 février 2003**

Arrivée individuelle des députés allemands

07h25                      Départ de la Délégation française de Paris, Charles de Gaulle  
Arrivée à Stuttgart à 08h45  
Transfert en bus au Landtag du Bade-Wurtemberg à Stuttgart

à partir de 09h15      Réception de la Délégation allemande et française dans le cadre  
d'un petit déjeuner

**10h00                      Ouverture de la réunion commune ouverte au public dans la  
salle des séances au Landtag du Bade-Wurtemberg à  
Stuttgart**

- Allocution de bienvenue par **M. Peter Straub**, président du Landtag du Bade-Wurtemberg
- Discours d'ouverture par **M. Matthias Wissmann**, président de la Commission des Affaires européennes au Bundestag

**Sujet : Les initiatives franco-allemandes pour la Convention européenne**

- Contributions des représentants du gouvernement fédéral d'Allemagne, du Bundestag et de l'Assemblée nationale au sein de la Convention européenne
- Discussion générale

- 11h30**                    **Sujet: Une Constitution pour l'Europe**
- Contribution de M. **Jean-Luc Dehaene**, vice-président de la Convention européenne, ancien Premier ministre belge
  - Contribution de **M. Andrzej Grzyb**, vice-président de la Commission des affaires européennes de la Diète polonaise
  - Discussion générale
- 12h45                    Promenade au "Nouveau Château" de Stuttgart
- 13h00                    Déjeuner au "Nouveau Château" de Stuttgart, organisé par **M. Erwin Teufel**, ministre-président du Bade-Wurtemberg
- 14h30                    Promenade au Landtag du Bade-Wurtemberg
- 14h45**                    **Suite de la réunion commune ouverte au public dans la salle des séances au Landtag du Bade-Wurtemberg, à Stuttgart**
- Sujet : L'avenir de l'Europe**
- Contribution de **M. Erwin Teufel**, ministre-président du Bade-Wurtemberg et membre de la Convention européenne
- Discussion des membres des délégations avec des jeunes des lycées bilingues**
- 16h00                    Allocutions de clôture par les présidents **M. Pierre Lequiller** et **M. Matthias Wissmann**
- 16h10**                    **Clôture de la réunion commune ouverte au public dans la salle des séances au Landtag du Bade-Wurtemberg, à Stuttgart**
- Départ individuel des députés allemands
- 16h20                    Programme culturel pour la délégation française
- 20h45                    Départ de la délégation française de Stuttgart

## **Sujet I      Les initiatives franco-allemandes pour la Convention européenne**

Le **Président** ouvre la séance et donne la bienvenue aux participants, venus de France et d'Allemagne, à la réunion commune de la Délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale française et de la Commission pour les affaires de l'Union européenne du Bundestag allemand, réunion qui se tient à Stuttgart, capitale du Bade-Wurtemberg. Il salue cordialement en particulier le président de la Délégation, son ami Pierre Lequiller, et les députés de la Délégation française pour l'Union européenne. Stuttgart et l'ensemble de la région du Bade-Wurtemberg entretiennent une relation particulière avec la France. Étant donné que l'on veut apporter de plus en plus l'Europe dans les régions, il croit que c'est une bonne chose que la Délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale française et la Commission des affaires de l'Union européenne du Bundestag allemand se retrouvent à Stuttgart.

Il souhaite cordialement la bienvenue à tous les invités, au président du Landtag du Bade-Wurtemberg, M. Straub, qu'il remercie également pour l'hospitalité au Landtag du Bade-Wurtemberg. Il salue aussi ses collègues de la Commission des affaires européennes du Landtag du Bade-Wurtemberg et leur président, M. Herrmann. Il se réjouit tout particulièrement de la présence à la réunion du vice-président de la Commission des affaires européennes de la Diète polonaise, M. Grzyb. Il lui souhaite chaleureusement la bienvenue et saisit l'occasion pour annoncer que M. Grzyb s'adressera aux participants. Le président constate que l'amitié franco-allemande n'exclut pas les autres, mais que l'objectif commun de tous est de mener l'Europe de l'avant, non contre les autres, mais avec les autres. Il salue très cordialement M. le ministre adjoint Bury, du gouvernement fédéral ; M. Bury a en charge les thèmes européens au ministère des Affaires étrangères, il participera plus avant au dialogue en tant que membre de la Convention. Il se réjouit de ce que le corps diplomatique et consulaire soit représenté et souhaite la bienvenue à Mmes et MM. les ambassadeurs et consuls. Il se réjouit que des élèves de lycées bilingues soient déjà présents et que d'autres élèves les rejoindront l'après-midi ; certains élèves prendront la parole dans le dialogue avec les députés. Il est heureux de leur présence car, en fin de compte, ces élèves représentent le futur de l'amitié franco-allemande et de l'Europe.

La discussion portera tout d'abord sur les initiatives pour la future Constitution européenne, qui est actuellement en cours d'élaboration à la Convention européenne, et sur la manière dont ce processus historique prendra la bonne voie. Il est nécessaire d'arriver à un approfondissement de l'Union européenne, et donc d'une Union qui puisse être dirigée, qui soit contrôlée démocratiquement, qui soit proche des citoyens, qui n'oublie par ses régions, et qui se donne une Constitution durable et stable.

En ce qui concerne le déroulement de la réunion, le Président commencera par demander au président du Landtag, M. Straub, de bien vouloir adresser un mot de bienvenue ; ensuite, les

représentants français et allemands à la Convention seront invités à prendre la parole devant les participants. Si Mmes et MM. les participants sont d'accord, il occupera la présidence en alternance avec son collègue, M. Lequiller, tout au long de la journée. Après le mot de bienvenue du président du Landtag, on passera immédiatement aux questions relatives à la Convention. M. Lequiller parlera le premier, pour la partie française, en tant que membre de la Convention, ensuite viendra le tout de M. le ministre adjoint Bury, et puis des autres collègues français et allemands de la Convention. Il souligne une fois encore la règle fondamentale : tout peut être dit, mais le temps de parole est limité à cinq minutes.

Il donne la parole au président du Landtag.

**Le président du Landtag, M. Peter Straub (Bade-Wurtemberg)**, salue les participants et observe que, pour la première fois, la Délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale française et la Commission des affaires de l'Union européenne du Bundestag allemand ne se rencontrent pas dans les métropoles de Paris ou Berlin. Il espère décrire justement leur sentiment en les saluant dans les murs du Landtag du Bade-Wurtemberg avec un proverbe hérité du latin, mais dont la valeur est universelle : "*variatio delectat* - la variété plaît". Il ressent comme une joie et un honneur que les délégations aient fait de Stuttgart le lieu de cette nouveauté. Il adresse expressément la bienvenue à M. Lequiller et aux membres de l'Assemblée nationale française, ainsi qu'à leurs accompagnateurs. Il espère qu'ils ont tous fait un voyage sans problème vers Stuttgart, ville qui, comme Paris et Bruxelles, se porte candidate à l'organisation des Jeux olympiques de 2012. Il adresse le traditionnel "Grüß Gott" au président de la commission, M. Wissmann, et à ses collègues du Bundestag allemand. Il espère également que, en tant qu'hôtes allemands de cette réunion conjointe des commissions, ils seront satisfaits du modeste havre du Landtag du Bade-Wurtemberg comme siège de la réunion. Que ce soit en France ou en Allemagne, ou partout ailleurs dans le monde, la politique s'accomplit également à travers les symboles. Cela contient sans doute le risque que des résultats soient vite solennellement fêtés, mais il ne peut cependant s'empêcher de voir comme un geste remarquable le fait que, à un moment où les discussions de la Convention européenne ont atteint leur stade décisif, les commissions des affaires européennes des parlements français et allemand aient quitté les capitales pour leur réunion commune et se rencontrent dans une capitale de Land allemande, et même dans un parlement de Land allemand. Il remarque que Mmes et MM. les parlementaires ont ainsi montré de la considération, non seulement pour le rôle des Länder allemands en tant qu'acteurs du processus de réforme européen, mais aussi pour les contributions que les organes et les représentants de la structure fédérale de l'Allemagne ont élaborées et apportées à la discussion sur la Constitution européenne. Il veut exprimer ses remerciements pour un tel geste. Puisque, dans l'après-midi, M. le ministre-président Teufel aura l'occasion de s'adresser aux

participants en tant que membre de la Convention européenne et de mener avec eux une discussion détaillée, M. Straub désire simplement leur formuler une requête : qu'ils contribuent, à Paris comme à Berlin, à ce que le débat institutionnel n'occulte pas ce que le Conseil européen de Nice a défini comme la véritable mission de la Convention, à savoir la concrétisation du principe de subsidiarité dans le cadre d'une répartition des compétences claire et raisonnable. La proposition de restructuration de la dirigeance européenne, que le Président de la République française et le chancelier fédéral allemand ont présentée il y a un mois à l'occasion du quarantième anniversaire du Traité de l'Élysée, attire fortement l'attention, comme on peut le comprendre, également parce qu'elle exige un aveu fondamental, et peut-être même courageux. En dépit de cela, tous devraient traiter avec la même attention la question de savoir comment la diversité régionale de l'Europe peut être maintenue, utilisée et renforcée comme force constructrice. Dans une Union européenne à 25, il y aura de nombreux domaines de la vie pour lesquels les meilleures solutions se trouveront dans une salle comme celle-ci, c'est-à-dire dans la salle plénière d'un parlement régional, ou aussi dans la salle d'un conseil municipal, plutôt qu'à Berlin, Bruxelles ou Strasbourg. Naturellement, personne ne cache que, dans l'Union européenne, l'on provient de modèles et de moules politiques et étatiques différents. C'est particulièrement vrai pour la France et l'Allemagne. Les notions de centralisme et fédéralisme, ou de laïcité et confessionnalisme en sont les symboles. Néanmoins, la France et l'Allemagne ont développé, en plus de quatre décennies, la capacité d'articuler, et aussi d'atteindre des objectifs communs. On peut même dire que la voie politique européenne essentielle de l'amitié franco-allemande repose sur la volonté mise en pratique d'unification.

Il apparaît d'autant plus important que la France et l'Allemagne s'investissent avec la même intensité dans l'élaboration de la Constitution européenne. La réunion commune à Stuttgart de leurs représentants est une expression marquante de cet engagement symétrique, c'est pourquoi M. Straub ne veut pas abuser outre mesure de leur patience et du temps très compté. Mais puisqu'en prélude, il a fait allusion au fait que la politique s'accomplit également à travers les symboles, il demande qu'il lui soit permis, en tant que maître de maison, de présenter en quelques mots les particularités du bâtiment.

Lors de son inauguration, en 1961, le siège du Landtag du Bade-Wurtemberg fut le premier nouveau bâtiment d'un parlement en Europe après la Deuxième Guerre mondiale. Son aspect veut conférer un corps à l'idée de démocratie. La forme carrée du bâtiment représente un jeu de forces équilibré. À l'intérieur, la salle des pas perdus aux nombreuses vitres symbolise l'ouverture de la démocratie ; la salle plénière située au milieu est l'image de la signification centrale de la représentation populaire. Vu ainsi, le siège du Landtag de Bade-Wurtemberg est certainement un endroit excellent pour discuter du futur de l'Europe. M. Straub souhaite de

tout cœur que Mmes et MM. les parlementaires pourront au moins partager cet avis au terme de leur débat. Il leur souhaite de bonnes discussions et un séjour agréable à Stuttgart.

Le **Président** remercie le président du Landtag. Il prie M. Lequiller de prendre la parole sur le thème de la Convention, et ajoute que la partie française a élaboré le projet originel de la résolution approuvée ces derniers jours, et que celle-ci est aujourd'hui présentée en tant que "Déclaration de Stuttgart".

**M. Pierre Lequiller (F)** exprime tout d'abord ses remerciements sincères pour l'accueil et les mots de bienvenue du président, M. Straub, et de son ami, M. Matthias Wissmann. Il est très heureux de pouvoir participer à cette rencontre, notamment parce qu'elle a lieu à Stuttgart, dans une ville particulièrement marquée par un caractère européen en raison de son histoire, de son économie et de sa culture. Il dirige aujourd'hui une Délégation de l'Assemblée nationale qui représente aussi bien la majorité gouvernementale que l'opposition. Le nombre de membres de cette Délégation montre l'importance revêtue par la coopération franco-allemande ainsi que par le travail commun des deux commissions des affaires européennes. M. Lequiller souligne également que le voyage de ce jour est le premier de sa commission des affaires européennes dans un autre pays membre de l'Union européenne depuis le début de cette législature. Cette rencontre est en outre une première mise en œuvre de la coopération interparlementaire approfondie qui a été décidée dans la résolution commune du Bundestag et de l'Assemblée nationale, le 22 janvier de cette année.

M. Lequiller demande à présent la permission de passer à une langue qu'il maîtrise mieux - le français - pour dire combien les membres de la Délégation sont heureux de se retrouver ce jour à Stuttgart. Il veut dire à M. Matthias Wissmann que l'idée de décentraliser la réunion et de la tenir en ce lieu est tout à fait excellente. C'est un signe qui doit servir d'exemple. Lors de leur retour, les membres de la Délégation discuteront certainement entre eux pour savoir quelle est la plus belle région de France où ils pourront accueillir leurs collègues allemands lorsqu'ils se rendront en France. Naturellement, il salue également M. Peter Straub et veut lui dire combien les membres de la Délégation sont heureux d'être là en ce jour. Il salue aussi son ami polonais ; sa présence en ce jour souligne l'importance du Triangle de Weimar. Il salue les élèves présents. Lorsque M. Matthias Wissmann a participé à la rencontre de Versailles, l'occasion a également été donnée de rencontrer des élèves. Chacun sait que l'on construit l'Europe pour la jeunesse. M. Lequiller salue aussi le ministre adjoint chargé des Affaires européennes et souligne que c'est un très beau symbole pour l'Europe, comme M. Straub y a également fait allusion. Tout comme le fait que le château de cette ville s'inspire de l'exemple de Versailles. D'une certaine façon, l'on se rencontre à nouveau à Versailles à l'occasion de la réunion de ce jour à Stuttgart. Il lui a été demandé d'introduire la discussion sur la



Convention : il s'adresse à cette occasion en particulier aux jeunes qui sont présents. L'on est en train de vivre une phase historique décisive. Si l'on devait échouer à la Convention, lieu de rencontre de différents courants, ce serait très lourd de conséquences pour l'Europe. L'on veut donner à l'Europe une Constitution ambitieuse. Il n'est pas question de bricoler quoi que ce soit, mais il espère que l'on accomplira un pas essentiel, une étape dans l'œuvre de construction européenne - non seulement dans le domaine économique et monétaire, mais aussi dans le domaine politique, pour une Europe politique, pour une Europe qui parle d'une voix forte et assume sa responsabilité dans le monde. C'est ce que prévoit la première partie, qui est un grand succès. Les membres français et allemands sont certainement du même avis sur ce point. Au début des travaux, les sceptiques étaient nombreux : beaucoup d'observateurs et de représentants des médias, du moins en France, montraient leur scepticisme quant à ce que la Convention aurait produit. L'on s'était même demandé si seulement une Constitution en aurait émergé. Il y a eu aussi certaines résistances et quelques réserves. Aujourd'hui, on observe le consensus au sein de la Convention. En assemblée plénière et dans les groupes de travail, il a été possible d'aborder toute une série de sujets. L'on s'est mis d'accord sur le principe de la Constitution, sur un préambule qui contienne les droits fondamentaux des citoyens, et donc le texte de la Charte des droits fondamentaux. L'on est parvenu à un accord de fond sur la personnalité juridique unique, sur le principe de la subsidiarité, que M. Straub a rappelé et qui a pour effet l'implication des parlements nationaux et aussi du Comité des Régions. L'on s'est mis d'accord en outre sur le principe de la simplification des procédures législatives, et cela s'applique en particulier pour les deux types de textes juridiques importants en Europe, à savoir la législation-cadre, qui remplacera les directives, et les instruments qui remplaceront les règlements. Toute une série d'avancées doivent être enregistrées, que l'on n'avait absolument pas retenues possibles au début des travaux. M. Lequiller n'a pas encore parlé des progrès que l'on veut atteindre en matière de politique extérieure et de sécurité commune et en matière de politique de défense. Il n'est pas question de ralentir à ce moment, mais il faut, maintenant, faire un effort supplémentaire pour créer des institutions où il soit possible de se mettre d'accord, où il soit possible de négocier, où les discussions soient possibles en Europe, afin de décider de positions communes, ce qui n'est pas du tout le cas dans le cadre des événements vécus tout récemment, ce que l'on peut regretter en tant que citoyen. M. Dehaene, qui sera présent plus tard, et Michel Barnier ont travaillé de manière extraordinaire, ils ont fait à la Convention des propositions qui sont en mesure de recueillir un consensus et qui envisagent la perspective d'un ministre des Affaires étrangères européen, ce que la proposition franco-allemande avait d'ailleurs déjà mentionné. Cette proposition a été présentée à la Convention par les représentants des gouvernements allemand et français. Il est alors aussi question de la proposition d'avoir une présidence de l'Union stable et durable, qui est totalement indispensable. M. Lequiller pense à la phrase

importante de Kissinger, quand il disait : j'aimerais bien avoir devant moi un *Mister Europe*, mais j'ai aussi besoin d'un numéro de téléphone auquel je puisse le joindre. Cette présidence stable est nécessaire, et est aussi importante pour les citoyens. Lors des réunions publiques qu'il organise dans sa circonscription ou ailleurs en France, M. Lequiller pose toujours trois questions. Première question : qui est le président du Conseil ? Pas de réponse. Qui est le président de la Commission ? M. Prodi, bonne réponse ; parfois on cite cependant aussi Giscard d'Estaing ou Delors, ce n'est pas très sûr. Et à la question : citez cinq députés français du Parlement européen ; personne ne peut lui répondre. Il y a donc un problème lié à la transparence et à la compréhension vis-à-vis des citoyens, ce qui signifie que l'on doit faire à la Convention des propositions qui soient compréhensibles et simples par rapport à la question institutionnelle. M. Lequiller voudrait encore dire ceci, surtout dans le contexte de la présence des lycéens en ce jour : quand on construit l'Europe, avec les progrès extraordinaires que l'on a déjà atteints et qui ne sont peut-être pas assez soulignés - l'euro étant le dernier en date -, il arrive que, lors de rencontres avec des jeunes, l'on demande souvent quel est le sens de l'Europe. Paradoxalement - mais quelque part, c'est aussi compréhensible -, ils ne répondent plus que c'est la paix. La paix est déjà devenue une évidence pour les jeunes. Avec l'élargissement, la paix sera encore consolidée sur le continent européen. Mais ce que les jeunes répondent, c'est que c'est une affaire de défense de leurs valeurs, de défense de la solidarité et de défense de la libre circulation. Et cela signifie que l'on a besoin d'institutions fortes, d'institutions ambitieuses ; telle est précisément la mission à remplir au sein de la Convention dans les prochaines semaines et les prochains mois. On connaît les difficultés auxquelles il faut faire face, comme on l'a déjà observé avec les 16 premiers articles qui ont été présentés. Il y a eu à ce sujet mille amendements en l'espace d'une semaine. Lors de la prochaine séance, il y aura certainement des difficultés pour organiser le débat, car l'objectif est naturellement d'adopter un texte probant, simple et compréhensible, et ce, avant la fin juin de cette année. Sans cela, on court le danger de voir se tenir une conférence intergouvernementale, avec toutes les faiblesses que l'on a vues dans le passé, et de connaître à nouveau les difficultés que l'on a eues dans le passé. Et ce, alors que l'on dispose maintenant d'un avantage à travers la Convention, dans la mesure où elle est un organe où sont représentés des parlementaires nationaux, des délégués du Parlement européen et des gouvernements. Les membres de la Convention ont donc une toute grande responsabilité. L'on sait combien la tâche qui les attend dans les quatre à cinq mois prochains est difficile. Car l'objectif n'est pas seulement de construire une Europe de la paix, mais aussi une Europe qui pèse de tout son poids dans le monde. Car les Européens ont des valeurs en commun. Nous avons des visions culturelles communes et tous les mouvements culturels au niveau national ne sont jamais limités au pays dont ils proviennent, mais ce sont des courants européens, et il

faut défendre ensemble ces valeurs communes européennes. C'est pour cela que la Convention doit être un succès.

Le **Président** remercie M. Pierre Lequiller et lui dit qu'il parle très bien l'allemand. Tous les Allemands devraient parler davantage le français, et les Français davantage l'allemand. Les étudiants et les lycéens sont certainement dans une meilleure position. Il croit que c'était une bonne contribution, y compris parce que M. Lequiller a si bien parlé l'allemand et a montré par-là que l'anglais est important mais que l'anglais n'est pas tout en Europe. Il faut œuvrer énormément pour ces grands vecteurs de culture que sont les langues française et allemande, y compris dans les écoles d'Allemagne et de France.

Le Président donne à présent la parole à M. le ministre adjoint Bury.

**M. le ministre adjoint Hans Martin Bury (ministère fédéral des Affaires étrangères)** approuve expressément les propos de M. Lequiller. Le train de l'Europe se trouve devant des aiguillages décisifs. L'Allemagne et la France revêtent un rôle central dans la question de savoir si l'Europe doit poursuivre sur la voie de l'approfondissement de l'intégration. M. Bury se réjouit de la présence de M. Grzyb. L'élargissement offre la chance historique de surmonter définitivement les séquelles de la Deuxième Guerre mondiale, de réunifier l'Europe, de construire une Europe de la paix, de la liberté, de la sécurité et de la prospérité. La condition sera surtout que l'on procède aux réformes institutionnelles de l'Union européenne, qui tardent depuis trop longtemps, sans quoi l'on n'arrivera à rien d'autre qu'à un marché intérieur élargi. Ce sont précisément la France et l'Allemagne qui ont toujours perçu l'Union européenne non pas uniquement comme une zone de libre commerce, mais comme une communauté de valeurs. M. Bury se trouvait le vendredi précédent dans la région frontalière franco-allemande avec sa collègue française, Mme Noëlle Lenoir, ministre déléguée aux Affaires européennes. Ils y ont discuté avec des jeunes et avec des représentants locaux. On a de la peine à se figurer aujourd'hui que leurs grands-pères se tiraient encore les uns sur les autres et se regardaient comme des ennemis irréconciliables. La réconciliation entre la France et l'Allemagne est le noyau et le point de départ de l'unification européenne, et aujourd'hui, elle est aussi le moteur de l'intégration européenne. Le fait que la France et l'Allemagne soient liées par une histoire fertile, certes, mais qui fut aussi longtemps terrible dans le passé, a pour conséquence qu'elles sont conscientes de leur responsabilité particulière pour l'unification européenne, ainsi que de la responsabilité qui est la leur pour résoudre les conflits dans le monde avec des moyens pacifiques, pour considérer la violence uniquement comme le moyen ultime et pour épuiser toutes les possibilités qui se présentent avant cela pour éviter le recours à la violence. Cette idée rassemble les citoyens européens par delà les frontières. La question est celle-ci : les

responsables politiques développent-ils aussi cette conscience européenne, qui repose sur le partenariat mais n'a pas besoin de serments d'allégeance ? Deux points sont décisifs quant à la question de savoir si l'importance résultant du nombre d'habitants, de la force économique doit aussi, comme l'a dit M. Pierre Lequiller, entrer en ligne de compte comme poids politique au niveau international : le premier est la volonté des responsables politiques, et le deuxième dépend de la réalisation ou non, maintenant, des réformes institutionnelles nécessaires. Dans le cadre d'une initiative commune, la France et l'Allemagne ont proposé la création d'un ministre des Affaires étrangères européen, et M. Bury se réjouit du soutien que cette proposition doit recevoir de la part des deux commissions dans la Déclaration de Stuttgart. Ce ministre européen commun des Affaires étrangères donnera un visage à l'Europe. Une autre proposition de la France et de l'Allemagne au moins aussi importante est celle de faire de la décision à la majorité qualifiée le principe de base de la politique extérieure et de sécurité commune, et de veiller ainsi à ce que l'Europe puisse parler d'une seule voix. Ces deux propositions réunies signifieront un changement quasiment révolutionnaire de la situation actuelle. Même si l'on est conscient que l'on parle d'un processus qui nécessitera plusieurs années, c'est un processus qui mène à plus de cohérence et plus de capacité d'action dans la politique extérieure. À côté de cela, l'Union européenne doit aussi devenir plus transparente, plus proche des citoyens. La France et l'Allemagne ont proposé l'élection du président de la Commission par le Parlement européen. Cette proposition a trois gagnants : le Parlement européen gagnera en influence, la Commission et son président gagneront en légitimité démocratique, et les citoyens européens peuvent, à travers les élections au Parlement européen, influencer également sur la Commission européenne et son président. Certains détracteurs de cette proposition craignent une "politisation de la Commission" ; M. Bury leur répond que l'on réalisera ainsi une "démocratisation de l'Europe". Cela comprend également l'extension de la procédure de codécision pour le Parlement européen et, élément essentiel de la proposition franco-allemande, la création d'un président du Conseil européen élu pour une période plus longue, afin de donner au Conseil plus de continuité et d'efficacité. Par ces propositions, la France et l'Allemagne jettent des ponts entre deux positions extrêmes. L'une reposant fortement sur l'intégration, et l'autre reposant plutôt sur les mécanismes intergouvernementaux. Avec cette initiative, l'on a réussi à donner aux débats de la Convention une base, et même une direction. Il a été proposé de renforcer dans son ensemble le triangle institutionnel européen, de garantir l'équilibre au sein de ce triangle, mais aussi de renforcer l'Europe dans son ensemble à travers le renforcement des trois institutions de l'Union européenne. M. Bury approuve expressément M. Straub quant au fait qu'il faut veiller à garantir la subsidiarité. L'Allemagne en particulier a connu une expérience positive, à travers la prise de décision à un niveau le plus proche possible des citoyens, ou à travers le principe de l'autonomie communale. En d'autres termes, il faut être attentif, dans les

discussions de la Convention, à concevoir des compétences claires, des instruments et des procédures transparents, afin de répondre à la demande de proximité des citoyens, parce que l'Union européenne n'est pas seulement une Union des États, mais c'est aussi une Union des citoyens d'Europe. C'est un aspect que l'on entend d'ailleurs ancrer expressément dans l'article 1 de la nouvelle Constitution : une Constitution qui contiendra les objectifs et les valeurs communs et qui doit contribuer à rendre l'Europe capable d'agir, transparente, efficace et proche des citoyens.

Le **Président** remercie M. le ministre adjoint et ajoute que l'on a déjà discuté au Bundestag allemand de l'initiative gouvernementale franco-allemande et que l'on progressera encore certainement ce jour. Malgré tous les points de détails qui font l'objet d'appréciations différentes, il croit que la majorité des membres de la Commission des affaires de l'Union européenne du Bundestag soutient l'orientation générale, même s'il y a aura encore certainement des discussions sur certains détails. Il annonce aux participants l'intervention de M. Meyer, représentant du Bundestag allemand à la Convention européenne ; lui succéderont le deuxième représentant de l'Assemblée nationale à la Convention européen, M. Floch, ainsi que le deuxième représentant du Bundestag à la Convention, M. Altmaier. Il demande à tous de respecter la règle des 5 minutes ; on dispose d'une horloge en bon état de marche et, suivant la vieille habitude parlementaire, MM. les députés la respecteront certainement.

**M. Jürgen Meyer (Convention européenne)** salue tout d'abord les participants, et observe, "en passant", que l'adage selon lequel les auteurs d'un délit reviennent toujours sur le lieu de celui-ci semble s'appliquer également aux parlementaires. Il revient toujours volontiers dans ce Landtag et dans cette salle plénière où, voici 27 ans, il a pu réaliser ses premières expériences de député régional. Il apporte ce jour quatre sujets de réflexion à la discussion. Le premier sujet de réflexion se réfère à la subsidiarité. Il est convaincu que la subsidiarité n'est pas seulement, comme on le considère souvent, un principe suivant lequel des compétences sont partagées ; la subsidiarité est plutôt un principe, une perspective, qui doit déterminer la manière de penser des parlementaires à tous les niveaux. On peut aussi parler de proximité du citoyen ou de ce que l'Europe doit être construite en commençant par les fondations, en montant jusqu'au toit, comme une maison souabe bien faite. Il trouve qu'il faut faire vivre cette idée dans les discussions et dans l'élaboration de la Constitution. Le deuxième sujet de réflexion a pour objet la société civile. Au cours de la semaine précédente, il a eu l'occasion de participer à Athènes à l'assemblée de clôture de l'une des plus grandes initiatives de citoyens européens, le "Mouvement européen". Les délégués de tous les pays membres et des pays candidats ont clairement exprimé qu'ils attendaient quelque chose de la Convention, qu'ils espéraient beaucoup de la Convention. M. Meyer estime qu'il ne faut pas décevoir ces

attentes. Une de ces attentes est que la Constitution que rédige la Convention soit simple et claire. C'est pour cela que l'idée que le président Giscard d'Estaing a ramenée une nouvelle fois dans la discussion - à savoir l'idée d'un congrès des peuples - n'a pas rencontré de soutien. La Constitution traite des futures tâches du Parlement européen et des parlements nationaux. Un organe supplémentaire, dont les tâches ne seraient pas clairement définies, et qui marcherait continuellement sur les plates-bandes des parlements nationaux ou du Parlement européen, n'a en tout cas pas été soutenu à Athènes. Le troisième sujet de réflexion vise le rôle futur des parlements nationaux. On a longuement parlé à ce sujet, et M. Meyer se réjouit de ce que l'on ait élaboré à la Convention une procédure qui ne prévoit pas de nouvelles institutions, ni même de nouveaux niveaux de décisions, mais qui envisage ce que l'on appelle le système d'alerte rapide. Cela signifie que les parlements nationaux reçoivent, afin d'émettre un avis, tous les projets de loi que la Commission veut concrétiser. Ils peuvent prendre position, mais ils n'y sont pas obligés. S'il n'est pas tenu compte des réserves des parlements nationaux et du Comité des régions, il en résulte un droit de porter l'affaire devant la Cour de justice européenne. Ce droit de porter plainte donne un poids politique supplémentaire aux réserves émises par les parlements nationaux. Ils seront pris plus au sérieux, et une idée de base est que les réserves que pourraient émettre les parlements nationaux - et donc, en Allemagne, à côté du Bundestag, les parlements régionaux aussi - revêtent un rôle important dans la discussion. L'idée de fond est une européanisation des débats au sein des parlements nationaux, afin aussi de sensibiliser davantage les citoyens, par l'intermédiaire du rôle des députés dans leurs circonscriptions. L'Europe ne doit pas être la lointaine Bruxelles, elle doit être la maison commune et la responsabilité commune. Le dernier sujet de réflexion concerne l'idée de la Convention. M. Meyer est assez fier que ce soit une initiative présentée en juin 1999 par le gouvernement allemand, avec le soutien du gouvernement français, qui ait institué pour la première fois une Convention. C'est une petite révolution en Europe. Les changements d'orientation ne sont plus pratiqués par des hauts fonctionnaires travaillant à huis clos, mais par un organe qui se compose majoritairement de parlementaires, et qui est constamment en contact avec la société civile. Le succès de la première Convention, qui a rédigé la Charte des droits fondamentaux, était une condition pour la mise en place d'une deuxième Convention. Mais comme on l'a justement fait remarquer auparavant, cette deuxième Convention a été obtenue de haute lutte, grâce surtout à un travail commun, à travers une résolution adoptée à Laeken. On y a voulu que cette Convention se tienne et il faut désormais qu'elle donne des résultats. Il faut tenter de répondre aux attentes des citoyens. Puisque M. Meyer a, d'une certaine façon, le plus "d'ancienneté" comme délégué à la Convention - ayant participé à la première, et maintenant, à la deuxième Convention -, il voudrait exprimer ses remerciements sincères - également au nom de ses collègues de la Convention, pense-t-il - pour le soutien reçu de la part des parlements. Il estime que l'on arrivera ensemble à élaborer une Constitution

qui prévoient plus de démocratie, plus de capacité d'action - également à travers l'institution d'un ministre européen des Affaires étrangères, qui fera parler l'Europe d'une seule voix - et plus de solidarité. Après quoi, il ne faudra pas se soucier du nom à donner dans le futur à cette maison commune, que ce soit Union européenne, ou Europe unie, ou États-Unis d'Europe, ou Communauté européenne. Ce sont les citoyens qui donneront ce nom à la maison commune. S'il y a des étapes ultérieures dans l'élargissement et que la Suisse, l'Islande, la Norvège et d'autres États rejoignent cette maison commune, elle s'appellera alors "Europe". Tous, Européens et Européennes, devront s'en réjouir ensemble.

Le **Président** remercie M. le professeur Meyer. Le dialogue avec les membres de la Convention se poursuit actuellement lors de chaque réunion de la Commission des Affaires de l'Union européenne du Bundestag. Le Président exprime sa reconnaissance pour ce dialogue intensif aux membres de la Convention, MM. Meyer et Altmaier. Ce dialogue se poursuit également avec les membres de la Convention qui, comme M. Joschka Fischer ou M. Bury, ont été nommés par le gouvernement fédéral, car l'on se préoccupe de faire avancer l'Europe ensemble. Il donne maintenant la parole à son collègue français, M. Floch, et ajoute que, lors de la discussion générale qui suivra, l'on pourra prendre la parole depuis sa place, ce qui facilitera, pense-t-il, le travail de tous et accentuera le caractère informel de cette réunion.

**Jacques Floch (F)** remercie le Président, et précise qu'il ne parlera pas en allemand car il ne connaît que peu de mots dans cette langue. Il sait comment commander une bière et lire un menu, il peut également dire "Guten Tag" à une belle femme en Allemagne, mais ça s'arrête là.

Il lui a été demandé de faire rapport sur ce qui se fait à la Convention, c'est pourquoi il voudrait justement souligner seulement la conviction et la force de la délégation allemande à la Convention, qui représente bien le point de vue allemand. C'est une délégation qui a une grande envie de se battre, mais aussi qui apporte de nombreuses propositions. En tant que Français, lui et ses collègues doivent être sur la même longueur d'onde, montrer la même force et veiller à ce qu'il y ait aussi des propositions françaises équivalentes, à ce qu'elles soient surtout discutées avec les collègues de la Convention, y compris avec les collègues allemands, veiller à ce que des propositions communes en ressortent. Cela a d'ailleurs été le cas avec différents sujets abordés à la Convention. M. Floch a collaboré à trois groupes de travail. En ce qui concerne les questions de justice et de sécurité, il y a eu une collaboration avec le ministre adjoint afin d'élaborer des propositions communes qui doivent rendre possible, dans les plus brefs délais - comme il l'espère -, une justice coordonnée et efficace en Europe. On sait aujourd'hui que les plus grands criminels ou les plus grandes organisations mafieuses sont organisées au niveau européen, qu'elles profitent de leurs droits et des textes

de lois pour perpétrer leurs crimes. C'est pourquoi l'Europe doit réagir à cette provocation permanente, afin de garantir les intérêts et la sécurité des citoyens. À l'avenir, il y aura peut-être une représentation publique dans le domaine de la justice, qui pourra assurer une meilleure coordination. La coordination doit aussi être assurée entre la police et les autorités douanières, entre les corps de protection des frontières. Les frontières reculent sans cesse vers l'est ; à ce propos, M. Floch salue également la délégation polonaise et veut ajouter que les amis polonais garantiront bientôt la protection aux frontières orientales de l'Union. C'est pour cela que tous les Européens doivent participer activement à ces travaux, qui seront ensuite exécutés par les amis qui sont plus à l'est. Un autre sujet auquel M. Floch a collaboré est celui des affaires sociales. C'est un concept qui fait peur à certains. La situation actuelle est telle que, dans certains pays, il y a des politiques sociales solides, qui permettent aux citoyens de prétendre à un niveau de protection considérable : dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle, et aussi dans le domaine des retraites, de l'assurance maladie et de l'assurance accidents. Cette protection sociale s'applique aussi à tous ceux qui sont à la recherche d'un emploi, qui sont chômeurs, et qui ont besoin d'une protection accentuée afin de pouvoir réintégrer la société. Il y a certains pays qui ne sont pas à la même hauteur que cela, et cela constitue naturellement un problème pour ces pays. Il y a des pays qui veulent adhérer à l'Europe, mais qui ne veulent pas être forcés à appliquer des politiques sociales qui entraîneraient des déséquilibres financiers qui feraient sortir les structures économiques, financières et industrielles de leur situation d'équilibre. Cependant, on refuse qu'il y ait des pays qui pratiquent le dumping social et qui empêchent leurs entreprises de soutenir une concurrence normale dans cette Europe commune. Il est tout à fait important que l'on trouve ici des dispositions communes, des règles communes, qui contribuent directement à l'agencement de la vie, mais qui garantissent aussi une certaine sécurité dans le futur. M. Floch veut encore ajouter que certains des participants collaborent à un dernier sujet. Il s'agit des discussions dans le domaine de la justice et de la Cour européenne de justice. La question est : qu'en sera-t-il des juges européens, des gardiens de la législation ? Comment seront-ils nommés, y aura-t-il un juge par pays, sur quelle base les choses seront-elles établies ? Peut-on encore améliorer la répartition par domaines de leurs missions ? On réfléchit à ces questions, et il y aura des propositions à leur sujet, mais on peut également dire qu'il y a encore beaucoup à faire. Il y a encore beaucoup de travail devant les délégués avant qu'ils puissent achever la Constitution ; mais s'ils parlent d'une Constitution, cela veut dire que l'Europe est un État fédéral. Ce qui est bien plus important, c'est d'établir de meilleures règles, afin que l'on puisse mieux vivre ensemble.

Le **Président** remercie M. Floch et donne la parole à M. Altmaier, d'Allemagne, dernier membre présent de la Convention.



**M. Peter Altmaier (CDU/CSU)** salue les participants et constate que la réunion de ce jour est une bonne occasion également pour réfléchir à la contribution franco-allemande à la réalisation de la Convention et de ce grand projet dans son ensemble. Personne d'autre que le Président de la République française, M. Jacques Chirac, ne s'est exprimé le premier, en tant que chef d'État en fonction, en faveur du projet d'une Constitution européenne. Il ne l'a fait ni à Paris, ni à Bruxelles, mais à Berlin, devant le Bundestag allemand, lors d'un discours historique. Pour M. Altmaier, et pour beaucoup en Europe, ce fut l'événement clé qui a mené à ce projet. Il y a eu, voici deux ans, une réunion des deux commissions à Paris, à un moment où l'idée d'une Convention était tout sauf populaire parmi les gouvernements, tant à Berlin qu'à Paris. Ensemble, l'on a contribué à ce que cette idée puisse s'imposer. La réunion de ce jour est la troisième ; elle intervient dans une phase décisive des travaux de la Convention. Indépendamment de ce qui y sera débattu et décidé, il pense qu'il faut admettre que des règles juridiques sont une chose, la collaboration entre les citoyens, les parlementaires et les politiques en est une autre. Il y a un nombre incroyable de problèmes communs en Europe, mais même quand il est question de la réforme du système de santé, des retraites ou de la politique de formation, il faut y voir une occasion d'organiser un véritable réseau de contacts réciproques - d'échange - entre les commissions parlementaires, afin que l'Europe ne soit pas seulement une affaire des gouvernements, mais soit aussi une affaire des parlements, afin que l'amitié franco-allemande soit remise d'aplomb. Le deuxième point est celui-ci : ce projet de Constitution européenne ne peut échouer. Pierre Lequiller a souligné à juste titre que si ce projet devait échouer, ce serait aussi un échec pour l'Europe. Il n'y a pas de stratégie de sortie, il n'y a pas d'autre modèle ; les conférences intergouvernementales n'arriveraient pas à réparer ce qui n'a pas marché à la Convention. Là est le défi. M. Altmaier pense que l'on ne peut pas se satisfaire d'un compromis basé sur le plus petit commun dénominateur, d'un compromis de forme : ce ne serait peut-être pas un échec pour l'Europe, ce serait une honte pour l'Europe. Il faut avoir l'ambition d'apporter cette Convention à un résultat qui soit ambitieux, qui conduise pour les prochaines décennies à la formation en Europe d'un noyau autour duquel tout gravitera et autour duquel l'on pourra s'identifier, un noyau qui permette de résoudre pratiquement les problèmes concrets. M. Altmaier pense que ce qui a été dit dans la déclaration de Laeken est et reste juste, et indique la direction à suivre : cela concerne en effet l'efficacité, la démocratie, la lisibilité et visibilité. L'efficacité, cela signifie que si l'on transfère des compétences du niveau national au niveau européen, cela ne doit être justifié devant les citoyens que si, au niveau européen, des décisions raisonnables peuvent être atteintes dans des délais appropriés. Si les choses doivent durer dix ou quinze ans avant que ne soient adoptés à Bruxelles des règlements et des directives que les citoyens attendent avec urgence, parce qu'ils concernent leur vie quotidienne - qu'ils soient frontaliers, travailleurs

immigrés, ou petits ou moyens entrepreneurs qui souhaitent faire usage des possibilités offertes par le marché intérieur -, alors on assiste à un aveu d'impuissance de la part de l'Europe. Il faut changer cela, afin que l'Europe se voie également légitimée auprès des citoyens qu'elle concerne. Deuxième point : la démocratie. Ce n'est pas seulement la question du Parlement européen, de ses droits et des équilibres institutionnels. C'est la question décisive de savoir si les citoyens d'Europe ont la possibilité d'influer sur la politique qui est décidée chaque jour à Bruxelles exactement de la même manière qu'ils peuvent le faire depuis des décennies à Paris, Londres, La Haye, Rome, Berlin. Cela veut dire que l'agriculteur qui est satisfait ou déçu de la politique européenne, l'étudiant qui est satisfait ou déçu des programmes d'échange européens, et de nombreux autres qui sont concernés directement par l'Europe, doivent avoir la possibilité de choisir leur gouvernement ou de le rejeter par leur vote, de sanctionner l'action politique. C'est pourquoi, pense M. Altmaier, la proposition franco-allemande de l'élection d'un président de la Commission commune et de l'élection d'un président du Conseil est une proposition raisonnable, qui rapprochera l'Europe de ses citoyens. Et enfin la lisibilité et la visibilité. Si l'on permet que l'Europe devienne une science secrète qui n'est accessible qu'à quelques juristes, après de longues études ; si l'on permet que les professeurs de sciences sociales et politiques aient de grandes difficultés à expliquer à leurs élèves ce que cette Europe représente vraiment, alors l'on ne doit pas s'étonner que l'identification des citoyens à l'Europe laisse à désirer. M. Altmaier pense donc que l'on doit saisir la chance d'écrire un traité constitutionnel qui soit lisible, qui soit compréhensible, auquel on puisse s'identifier comme il en va de la constitution américaine. Tous sont inspirés par leurs propres expériences. Les collègues français parlent très souvent de l'expérience qu'ils ont retirée de la constitution française ; les Allemands parlent de leur expérience du fédéralisme allemand. Mais on en arrive toujours au point où l'on dit : veut-on vraiment transférer à l'Europe cette partie qui pose déjà de grandes difficultés en France ? M. Altmaier ajoute alors dans la discussion commune : veut-on vraiment appliquer aux Européens le modèle de la conférence permanente des ministres de l'Éducation et des affaires culturelles des Länder allemands, quand on voit qu'en Allemagne même, elle ne fonctionne pas correctement depuis quarante ans déjà ? C'est aussi une grande chance que l'on ne s'obstine pas uniquement que des propositions nationales propres, mais que l'on doive essayer de trouver ensemble des solutions nouvelles et de qualité. Une toute dernière phrase : la Convention traite de l'organisation intérieure de l'Europe et de son rôle dans le monde. Personnellement, M. Altmaier croit que, après avoir consacré beaucoup d'années à la politique européenne aux différents niveaux européens, l'Europe est trop petite et le monde est bien trop grand pour qu'un pays européen, quel qu'il soit, puisse encore se permettre à l'avenir de choisir l'unilatéralisme et l'isolationnisme. Soit on résout les problèmes ensemble, soit on ne les résout pas : tel doit être le défi commun et la motivation, et tout effort se justifie pour cela.

Le **Président** remercie M. Altmaier et tous les membres de la Convention qui en ont présenté les points les plus importants. Il annonce que l'on passe à présent à la discussion générale. Il rappelle encore une fois aux participants, ainsi qu'au public présent, qu'ils ont reçu le projet d'une Déclaration de Stuttgart. Celle-ci a été élaborée au cours des dernières semaines et traite essentiellement de trois points : la Charte des droits fondamentaux, qui reprend les droits de l'homme et du citoyen que détiennent les citoyens de l'Union, et est à placer au début d'une future Constitution, l'élection du président de la Commission européenne par le Parlement européen à la majorité simple. Le principe clé est : plus de contrôle démocratique. M. le ministre adjoint Bury a souligné précédemment à juste titre l'importance d'une politique étrangère européenne commune, à travers la figure d'un ministre européen des Affaires étrangères. Voilà pour ce qui était de souligner une nouvelle fois les trois points les plus importants de cette déclaration. Il pense que tous partagent l'idée selon laquelle cette Constitution ne doit pas être écrite dans une langue de bureaucrates, mais dans une langue claire, compréhensible, qui puisse être saisie par les citoyens sans qu'ils aient une formation juridique.

Une série de membres de l'assemblée plénière ont demandé la parole, mais le Président voudrait tout d'abord souhaiter cordialement la bienvenue, au nom de tous, à un invité qui s'adressera plus avant aux participants. Il salue le vice-président de la Convention européenne, M. Dehaene, ancien Premier ministre de Belgique. Chacun se réjouit de sa présence, et de ce qu'il s'adressera aux participants et débattrà avec eux. Le Président annonce qu'il souhaite, si les participants sont d'accord, alterner quelque peu entre les deux commissions et introduire un mélange varié de familles politiques et de nationalités. Il espère qu'on voudra bien l'approuver. Le premier à prendre la parole sera M. Gloser, porte-parole du groupe parlementaire du SPD à la Commission des affaires de l'Union européenne du Bundestag allemand ; lui succéderont M. Christian Philip, et puis MM. Hintze et François Guillaume.

**M. Günter Gloser (SPD)** déclare qu'il vient volontiers à la tribune de l'orateur, car quand donc un député social-démocrate bavarois du Bundestag a-t-il l'occasion de prendre la parole au Landtag du Bade-Wurtemberg ? La deuxième remarque préliminaire est qu'il voudrait souligner avec insistance ce que les deux présidents ont dit : au-delà de l'annonce que les parlements veulent et doivent travailler davantage ensemble, il faut également mettre cela en pratique et se rendre pour cela aussi dans les régions et les Länder, ce qui ne peut qu'être positif. Le troisième point est celui-ci, et il veut le répéter expressément à son collègue polonais : il pense que l'on doit dire clairement - car il y a peut-être eu certaines irritations dans les derniers jours et les dernières semaines - que tous se sont réjouis à Copenhague que les Quinze ont décidé, sans la moindre équivoque, que dix pays pourront adhérer à l'Union

européenne en 2004. Il y aura toujours çà et là des différences d'appréciation entre les Quinze actuels et les futurs nouveaux membres. Cela pourra se régler par le dialogue, mais cela n'a rien à voir avec le fait que quelqu'un puisse ou ne puisse pas entrer dans l'Union européenne. M. Gloser pense qu'il fallait préciser cela. Il voudrait dire à présent à l'adresse de la Convention - il trouve que M. Meyer l'a clairement répété, et il se réfère aussi aux propos de M. Lequiller - que l'on n'a, concrètement, pas besoin de nouvelles institutions. On dispose des institutions au niveau européen, et on dispose surtout des parlements. En tant que social-démocrate, il se réfère toujours à Willy Brandt, qui avait dit en 1969 : "Oser plus de démocratie." Le propos a été remanié, également dans le contexte du processus européen : il faut "oser plus de parlement". Il pense que si l'on a plus de parlements nationaux et régionaux, comme les parlements de Länder en Allemagne, si l'on a le Parlement européen, l'on n'a pas besoin en fait d'autres institutions, telles qu'on en fait toujours apparaître de temps à autre. Dans la phase actuelle, ce qui est important, c'est de renforcer les institutions. Une question se pose en effet : comment peut-on intégrer concrètement les parlements nationaux à un moment précoce du processus de législation au niveau européen, où peut-on introduire les sensibilités qui proviennent du niveau national dans ce processus ? Mais d'autre part, si l'on a déjà un Parlement européen, comment les collègues du Parlement européen peuvent-ils exercer leurs droits ? Le ministre adjoint Bury l'a également souligné : le renforcement des institutions, y compris le renforcement du Parlement européen lui semble être un aspect très important. En cette période, personne ne l'ignore, on discute au niveau de la politique intérieure, comme en Europe et dans le monde, de la question irakienne. M. Gloser pense aussi que, à ce propos, l'histoire du numéro de téléphone de Henry Kissinger est toujours utilisée à titre d'exemple. En réalité, il y a au Bundestag allemand une position commune qui va dans la direction d'un soutien à l'idée du ministre des Affaires étrangères commun au niveau européen. Il espère, si les téléphones sont là, et si les numéros de téléphone sont connus, et que les téléphones sont aussi utilisés. Cela suppose en effet que posséder les numéros de téléphone ne suffit pas. Cependant, à propos de la Convention, le reproche est souvent fait à ses membres qu'ils y mèneraient des discussions abstraites. Mais, même si ce n'est pas précisément dans le domaine de la politique extérieure et de sécurité, on voit tout de même clairement combien cette politique européenne est concrète, et combien ces institutions européennes sont concrètes. Il pense que c'est un aspect important que l'on puisse s'entendre à la Convention sur l'idée de ce ministre commun des Affaires étrangères. Il y a un dernier point que M. Gloser voudrait ajouter, et que M. Floch a déjà abordé : il pense que c'est un aspect important de l'Europe sociale "d'avoir avec soi" les citoyens. Ici aussi, pense-t-il, il ne s'agit pas de dire qu'en fin de compte, on veut tout régler au niveau européen. Il faut que soient présents dans cette Europe des thèmes comme l'emploi, la politique sociale, et que l'on trouve où sont les voies communes pour pouvoir offrir également des solutions déterminées. S'il sera possible de

discuter encore plus intensivement de cela dans les derniers jours et les dernières semaines de la Convention en cours, M. Gloser pense que l'on pourra impliquer dans le débat, plus qu'on ne le fait à ce jour, non seulement les institutions fameuses de la société civile, mais aussi les citoyens et les citoyennes. En conclusion, il voudrait encore dire que le groupe parlementaire social-démocrate a lancé une série d'initiatives et il veut aussi souligner concrètement ce jour que, dans de nombreux domaines, un consensus a été trouvé à la Commission des affaires de l'Union européenne du Bundestag allemand. Il y a eu enrichissement de part et d'autre, et des voies ont été trouvées. C'est pourquoi il pense aussi que le Bundestag allemand élaborera une bonne résolution sur les propositions qui seront présentées à la Convention.

Le **Président** remercie M. Gloser pour cette intervention. Il peut le confirmer publiquement : la collaboration de la Commission des affaires de l'Union européenne du Bundestag allemand a été productive et, en de nombreux points, a dépassé les clivages entre partis. En tant que Président, il veut en remercier cordialement M. Gloser, qui a donné une impulsion supplémentaire. M. Gloser est le premier orateur qui est resté clairement sous la limite du temps de parole imparti ; le Président ne peut qu'inviter les participants à suivre son exemple. Il donne maintenant la parole, pour la partie française, au vice-président de la Délégation pour l'Union européenne, M. Christian Philip.

**M. Christian Philip (F)** salue les participants et demande qu'on lui permette de faire trois remarques. Premièrement : dans le texte de la déclaration commune qui a été proposé à l'approbation, il voudrait souligner la nécessité d'une collaboration au-delà de ces rencontres communes. Chacun y contribuerait au sein de son organe d'appartenance ; la collaboration pourrait avoir lieu entre les différents rapporteurs de chaque parlement : ce serait une chose certainement très utile que de pouvoir renforcer une telle collaboration. Un exemple : au sein de sa délégation, M. Philip prépare un deuxième rapport sur les réseaux ferroviaires en Europe et ce, en préparation au deuxième paquet de mesures. Il pense que ce pourrait être très intéressant de pouvoir examiner ensemble ce sujet, de voir s'il est possible de dégager une position commune qui pourrait être transmise aux gouvernements. Ce qu'il fait remarquer à propos des chemins de fer pourrait tout aussi bien s'appliquer à d'autres sujets. Deuxième remarque : on a parlé des initiatives que la France et l'Allemagne ont adoptées en commun pour faire progresser la Convention. On a aussi rappelé que ces deux pays ont été à l'origine de cette Convention. Il faut aussi dire à ce propos que les autres États membres ont parfois l'impression que l'on veut peut-être un peu définir les choses pour eux. Néanmoins, il est aussi important que l'on puisse ouvrir de cette manière le dialogue avec les membres actuels et futurs de l'Union. La troisième remarque concerne le dialogue avec les citoyens : M. Altmaier a déjà dit qu'il est très important que cette future Constitution européenne soit lisible et

compréhensible pour le citoyen. M. Philip pense que l'on doit s'adresser aux citoyens, ce que chacun fait aujourd'hui dans sa circonscription, et ce serait peut-être aussi intéressant si parfois, on le faisait aussi ensemble. À titre personnel, il voudrait ajouter qu'il se réjouira de la venue de M. Altmaier dans sa circonscription, à Lyon, au cours du prochain mois. Il y aura à cette occasion une discussion commune avec les citoyens. Il pense que c'est très important que l'on s'adresse, ensemble, aux citoyens de chaque pays.

Le **Président** remercie M. Philip et donne la parole à M. Hintze, porte-parole du groupe parlementaire CDU/CSU au sein de la Commission des affaires de l'Union européenne du Bundestag.

**M. Peter Hintze (CDU/CSU)** salue les participants et commence par énoncer deux principes européens : l'Europe deviendra bonne si la France, l'Allemagne et la Pologne collaborent étroitement. L'Europe deviendra bonne si, ensemble, l'on s'efforce d'entretenir avec soin le partenariat transatlantique. À propos du premier principe : en 1991, la France, la Pologne et l'Allemagne ont décidé à Weimar, ville de culture, l'ancienne ville de Goethe, de tirer les conséquences de la victoire sur le rideau de fer, de l'effondrement de la dictature communiste et se sont résolues à collaborer étroitement à l'avenir dans le cadre du Triangle de Weimar. Il pense que ce qui vaut pour les gouvernements doit aussi valoir pour les parlements et il souhaite que, dans le futur, l'on poursuive de manière renforcée cette collaboration inscrite dans le cadre de ce Triangle de Weimar, y compris en tant que parlements. Il comprend bien la remarque de ses collègues, selon laquelle l'adhésion a sans doute été décidée, mais n'est pas encore accomplie ; cependant, il faut agir dans l'idée que l'on est en Europe dans une communauté de destin, qui aborde également les missions importantes, et que l'on renforce ainsi en tant que parlementaires la coopération dans le cadre du Triangle de Weimar. Quant au deuxième principe, M. Hintze croit qu'il continue d'être important d'entretenir le partenariat transatlantique. Si l'on a pu instaurer un tel ordre pacifique en Europe, on le doit grandement à ce partenariat. Il est impératif d'y apporter une contribution. Au commencement de la réunion de ce jour, M. le président du Landtag du Bade-Wurtemberg, M. Straub, a estimé que, dans le cadre du nouvel ordonnancement des institutions en Europe, l'on ne peut pas oublier la délimitation de compétences. M. Hintze pense que les représentants de la Convention qui ont pris la parole durant la matinée tiennent compte de ces deux éléments. Pour rendre l'Europe plus compréhensible, plus démocratique et plus efficace, on a besoin de deux choses : un nouvel ordonnancement clair des institutions, mais aussi une délimitation sans équivoque des compétences. Les deux sont nécessaires pour que les électeurs, les citoyens de l'Europe sachent ce qu'il en est réellement. Et aussi pour qu'ils aient la possibilité d'influer ce qui se passe grâce à leur voix aux élections au Parlement européen. Un collègue français a exprimé

une certaine préoccupation en se demandant si l'on n'allait pas peut-être trop loin avec le mot "Constitution". Cette préoccupation s'est aussi manifestée chez certains de ses propres amis politiques ; lui personnellement parle volontiers du concept de "Constitution", parce qu'il signifie en quelque sorte la réalisation d'un rêve. Quand il avait douze ans, il a vécu à Bad Honnef, sa ville natale, la visite de Charles de Gaulle et de Konrad Adenauer ; il a vu ce qui était encore possible à l'époque. Les problèmes de sécurité étaient moins importants ; ils avaient traversé la ville à bord d'une voiture découverte et les personnes présentes pour les acclamer avaient exprimé à travers cette réjouissance l'aspiration que ces deux grands hommes d'États, et leurs peuples, mettent sur la voie quelque chose qui soit bon pour l'Europe. Si des membres des deux commissions des affaires européennes se réunissent aujourd'hui et siègent ensemble, c'est la réalisation d'une part de cette aspiration, qui marque l'intégration européenne. Ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est la Constitution européenne, et celle-ci est évidemment de nature concrète. Il y a également certains souhaits concrets, comme celui que le préambule contienne une formule relative à ce qui détermine l'Europe spirituellement. C'est-à-dire la culture chrétienne et occidentale, tout comme l'héritage de la Révolution française et des Lumières. M. Hintze trouverait positif que la Convention trouve une formulation qui fasse également allusion à la responsabilité devant Dieu et exprime celle-ci. Il faut montrer clairement que l'Europe est une union d'États et de citoyens. Les citoyens doivent aussi être présents dans cette Constitution. S'il est question du nouvel ordonnancement des institutions et s'il s'agit de faire du Parlement européen le parlement des citoyens que les hommes et les femmes reconnaissent comme tel, qu'ils accompagnent, élisent volontiers et suivent avec intérêt, il faudra montrer du courage. M. Hintze se réjouit de la présence d'un député européen en cette journée, mais peut-être y en a-t-il d'autres. Il exprime ses meilleurs vœux pour des discussions qui aillent dans le sens de la grande mission porteuse d'avenir que l'on s'est posée.

Le **Président** remercie M. Peter Hintze et remarque que celui-ci lui a rappelé un souvenir que partagent plusieurs participants de cette génération : cette chance unique d'avoir connu Charles de Gaulle et Konrad Adenauer, alors qu'il était tout jeune homme au début des années soixante. Sur la proposition appréciée de son collègue, M. Lequiller, et de lui-même, à la fin de la réunion, la délégation française se rendra à Ludwigsburg et, au lieu même où Charles de Gaulle et Konrad Adenauer se sont entretenus voici 41 ans, ils signeront le livre d'or de la ville de Ludwigsburg. Ludwigsburg est la ville du premier jumelage franco-allemand et elle abrite l'Institut franco-allemand, qui poursuit cette œuvre aujourd'hui encore. Le Président pense à ce propos que les élans charismatiques d'alors n'ont pas été importants seulement pour le Traité de l'Élysée, mais qu'ils ont été importants pour l'Europe. Il est nécessaire d'y puiser un élan à travers l'Europe, pour arriver à plus d'intégration européenne, précisément

aujourd'hui. Peut-être la Convention constitutionnelle représente-t-elle une chance pour cela ; en tout cas, il faut contribuer à ce qu'elle le devienne. Il donne à présent la parole à M. François Guillaume, qui sera suivi par Mme Leutheusser-Schnarrenberger.

**M. François Guillaume (France)** remercie le Président et suggère que ces rencontres devraient avoir lieu de manière régulière. Cela devrait permettre aux participants de se saisir réellement des sujets de discussion, au-delà des déclarations générales et des échanges diplomatiques de paroles aimables. Il voudrait commencer avec une proposition qui a été faite dans le projet de la déclaration commune. Trois points importants la composent : premièrement, que le Parlement européen reçoive plus de pouvoirs à travers la règle de la codécision, ce avec quoi M. Guillaume est totalement d'accord. Il se demande alors ce qu'est sensé signifier le reste de la phrase, qui doit permettre au Parlement d'étendre son rôle dans le droit budgétaire. Cela n'aurait-il pas pour conséquence que l'on ne ferait plus de différence entre les dépenses obligatoires et les dépenses non obligatoires ? Y aurait-il alors la possibilité de mener une politique qui est décidée par les institutions ? M. Guillaume pense surtout à la politique agricole commune. Le deuxième point implique que le président de la Commission devrait être élu à la majorité qualifiée, ou même à la majorité simple. Cela lui apparaît très dangereux parce que le président de la Commission mettra ensuite en place ses propres commissaires. Si l'on rompt maintenant l'équilibre que le traité de Rome a créé, cela deviendrait dangereux. L'on conférerait à la Commission une légitimité politique qui aurait pour effet de saper l'autorité du Conseil des ministres. Un troisième problème est celui de la majorité qualifiée. Si la majorité qualifiée est appliquée dans le domaine de l'union économique et monétaire, à savoir le premier pilier, ce serait la meilleure solution. Peut-être peut-on même exiger qu'il y ait également la règle de la décision à la majorité dans le domaine fiscal, car ce n'est pas le cas pour le moment. M. Guillaume rappelle que, depuis 1997, on tente d'harmoniser les législations relatives à la taxe sur la valeur ajoutée. Si on passe à la majorité qualifiée dans le domaine de la politique extérieure, cela créera de nouveaux problèmes. S'il y avait maintenant des décisions prises à la majorité simple en matière de politique étrangère, l'Allemagne aurait-elle pu déclarer - quelque soit la résolution adoptée par l'ONU - qu'elle ne participerait pas à une guerre en Irak ? La France aurait-elle pu elle aussi prendre des mesures contre la guerre possible en Irak ? Et, dans le cas d'une décision sur une guerre en Irak, la France pourrait-elle faire valoir son droit de veto au Conseil de sécurité des Nations unies ?

Le **Président** remercie M. Guillaume et constate que son intervention montre clairement qu'il y a des points de vue totalement différents dans tous les partis et dans les deux pays. Une des missions des deux commissions sera de rassembler et d'unir ces points de vue. Il donne la



parole à Mme Leutheusser-Schnarrenberger, porte-parole de politique européenne du FDP au Bundestag allemand.

**Mme Sabine Leutheusser-Schnarrenberger (FDP)** salue les personnes présentes et constate que l'Europe des citoyens est aussi celle des citoyennes. Elle prend à présent la parole, la première, en tant que citoyenne : une citoyenne qui se sent très bien dans ce cercle. Ce processus d'élaboration d'une Constitution européenne représente pour les libéraux la réalisation de l'objectif d'une politique poursuivie depuis des décennies, en Allemagne, dont les points cardinaux sont l'unification de l'Allemagne, le processus d'élargissement européen et, maintenant, l'unification de l'Europe. Il est important, surtout dans ce processus décisif, que l'on établisse avec une grande précision et une grande clarté où sont les points importants et où sont les divergences. Divergences parmi les collègues du parlement français, mais aussi dans les autres parlements des pays qui adhéreront à l'Union, comme la Pologne - Mme Leutheusser-Schnarrenberger se réjouit de la présence de ses collègues polonais -, et aussi dans beaucoup d'autres pays. Mme Leutheusser-Schnarrenberger est très reconnaissante à M. Guillaume d'avoir abordé concrètement certains points. De son point de vue, elle voudrait dire que les libéraux de la Commission des affaires de l'Union européenne souhaitent un renforcement du Parlement européen : le Parlement doit pouvoir décider dans tous les domaines de la législation. On voudrait que la position du Parlement soit généralement renforcée dans le domaine de la législation budgétaire. Celle-ci constitue le domaine propre du Parlement, mais aussi le levier et l'instrument de contrôle de l'exécutif. Une autre préoccupation : la Commission est - et doit rester - le moteur de l'intégration européenne. C'est la raison pour laquelle l'on soutient sans réserve l'élection du président de la Commission par le Parlement, afin de renforcer le président lui-même et le Parlement. Ce vote doit s'opérer à la majorité simple, car ainsi le reproche de politisation ne pourrait pas subsister dans la forme dans laquelle il a été émis, à juste titre, au cours du débat à la Convention, tant en assemblée plénière que dans les groupes de travail. On veut aussi que l'Europe ait un Conseil, représenté par les chefs de gouvernements des États membres, qui assume le rôle important qui est le sien, mais qui ne puisse pas affaiblir la Commission dans cette structure primordiale que constituent le Parlement, la Commission et le Conseil. C'est pourquoi des débats très approfondis sont encore nécessaires à propos de cette double présidence, telle qu'elle figure dans l'initiative franco-allemande. Dans le cas de figure de la double présidence, l'essentiel n'est pas ce numéro de téléphone unique, qui est certes très important, mais ce visage unique, que l'Europe doit présenter ; il y a un aspect très précis que l'on doit voir : d'une part, un président de la Commission fort, et d'autre part, le Conseil qui représente les intérêts des pays, mais qui ne doit pas être conçu de manière telle que le président du Conseil se retrouve avec un pouvoir trop fort par rapport au président de la

Commission. C'est pour cela que Mme Leutheusser-Schnarrenberger - qui tient à le dire clairement - et les siens ne sont pas d'accord avec cette double présidence, telle qu'elle a été proposée. Une dernière remarque à propos du double chapeau. Ce sont là des concepts qui montrent bien - surtout quand elle observe les élèves assis à la tribune - combien on parle de manière compliquée en Europe : doubles chapeaux, doubles présidences, conseils, conseils des ministres, Conseil européen, sommet européen, etc.. Qu'est-ce donc que tout cela ? Pour dire les choses de façon claire : on veut un ministre européen des Affaires étrangères, qui agisse en tant que tel. Et plus comme dans la situation actuelle, où l'on voit tantôt un représentant de politique étrangère du Conseil, tantôt un représentant de politique étrangère de la Commission. C'est pourquoi on veut rassembler les deux figures. Puisque les choses sont si difficiles en Europe, puisqu'il s'agit de questions relevant de la souveraineté et de la politique étrangère - et ces questions sont réellement d'une importance décisive pour chaque État membres -, on en est arrivé à ce double chapeau. Comme l'a dit un ministre des Affaires étrangères, ce double chapeau ne peut fonctionner que s'il n'est pas écrasé entre les deux piliers sur lesquels il repose. D'une part, le "pilier Conseil", et d'autre part, le "pilier Commission". Il faut encore discuter de manière très approfondie sur les détails de cette proposition. Il ne faut pas non plus maintenir deux structures administratives complexes ; Mme Leutheusser-Schnarrenberger y voit déjà la source de grands problèmes. Ce qui est cependant très important, à côté de cette institutionnalisation, c'est la volonté de mener une politique extérieure commune quant à son contenu. L'on n'y arrivera évidemment pas en créant seulement la figure du ministre européen des Affaires étrangères - quelle que soit la manière dont il est lié aux autres institutions. Il y a là une exigence qui se pose : il faut plus d'entente dans le futur, chacun doit œuvrer pour qu'il n'y ait pas un fossé ou des divisions qui se creusent dans l'Union européenne.

Le **Président** remercie Mme Leutheusser-Schnarrenberger pour cette contribution et constate que les deux dernières interventions ont montré l'étendue des points de vue qui peut apparaître lorsqu'il s'agit de considérer le projet de Constitution. Il est convenu avec son collègue, M. Lequiller, de la manière de procéder suivante - et espère que les participants l'approuveront - : M. Édouard Landrain sera encore invité à prendre la parole, ensuite, comme l'horaire le prévoit, il y aura une pause, et puis M. le président Dehaene prendra la parole. Le Président souhaite donner la parole aux quatre intervenants encore prévus - Mme Schwall-Düren, MM. Garrigue et Bodewig, et Mme Lührmann -, immédiatement après M. Dehaene et M. Grzyb, au cours de la matinée. Si les participants sont d'accord, on procédera de la sorte. Contrairement à la réunion de Versailles, on a voulu expressément que le plus grand nombre possible de collègues puissent prendre la parole, et cela a réussi jusqu'à ce moment, grâce à l'aide des participants. Le Président invite M. Landrain à prendre la parole.

**M. Édouard Landrain (France)** salue le Président et ses collègues. Il appartient à une génération qui a encore connu la dernière guerre. Les participants ne peuvent pas imaginer combien il est ému, en ce jour, de pouvoir être avec eux à Stuttgart. Il appartient à une génération qui a désiré l'Europe, et à présent, on construit cette Europe. Que l'on veuille bien le croire : on ne pourra jamais remercier assez les organisateurs de la tenue d'une telle réunion, ce jour, en ce lieu. M. Landrain observe qu'il ne veut pas parler de la Constitution, mais de divers autres aspects de l'Europe, de l'Office franco-allemand de la jeunesse, de l'éducation, des universités et des écoles supérieures, des cultures, du sport, de toutes ces petites choses qui font que l'on apprend à se connaître. Les jumelages entre villes, par exemple : l'on ne dira jamais assez combien ils comptent dans la vie des deux peuples. L'Europe vit seulement de ces petites choses, et il veut apporter un exemple : Arte a été critiquée par beaucoup, mais on a su par certaines sources que beaucoup regardent la météo sur Arte et que se demandent alors pourquoi le temps est si beau en Espagne, pourquoi il neige à Varsovie et à Stuttgart, si c'est dû à tel anticyclone ou à telle dépression. M. Landrain pense que cette carte du temps a pour conséquence que les Européens se connaissent mieux et que l'Europe aura plus de succès dans le futur. Il ne rentre pas plus dans le détail à ce propos ; il y a seulement une volonté commune et il faut aborder cette volonté avec une véritable modestie.

Le **Président** salue l'engagement de M. Landrain. Un tel engagement est nécessaire pour faire progresser l'Europe. Il le remercie très cordialement pour cette intervention. En ce qui concerne l'Office franco-allemand pour la jeunesse, qui est un thème important pour tous, il voudrait dire ceci : lorsque M. Lequiller et lui-même ont pris part à la réunion des deux bureaux des deux Assemblées à Paris, quelques semaines auparavant, il avait été réjouissant de constater que toutes les parties partageaient l'avis selon lequel il faut accroître les moyens mis à la disposition de l'Office franco-allemand pour la jeunesse, afin d'étendre les échanges entre jeunes des deux pays. Malgré toutes les exigences d'économies, la relation franco-allemande ne peut vraiment pas échouer sur ces cinq millions d'euros, dont il est finalement question. Il est positif que l'on ait abordé ces petites choses, que l'on dit petites mais qui sont tout de même importantes.

Dans l'esprit du partenariat franco-allemand, le Président, M. Wissmann, prie maintenant son collègue, M. Lequiller, de reprendre la présidence ; la réunion se poursuit suivant la procédure convenue.

**M. Pierre Lequiller (France)** se dit très impressionné. Il voudrait tout d'abord saluer cordialement quelqu'un qui a déjà travaillé à Paris avec la Délégation pour l'Union

européenne. Il est son président à la Convention, et personne n'ignore qu'il y préside le groupe de travail "Action extérieure". Naturellement, il joue également un rôle remarquable en tant que vice-président de la Convention. M. Lequiller prie l'assemblée d'applaudir chaleureusement M. Jean-Luc Dehaene, qu'il invite à prendre la parole à la tribune de l'orateur.

## **Sujet II      Une Constitution pour l'Europe**

**M. le vice-président Jean-Luc Dehaene (Convention européenne)** remercie le Président et les parlementaires. Il se dit heureux d'être présent, parmi eux. Car - comme l'a dit le président Lequiller - il a déjà eu l'occasion non seulement de se rendre au sein de la Délégation de l'Assemblée nationale mais aussi d'être présent à Berlin, au sein de la Commission des affaires de l'Union européenne du Bundestag. Il ignore toutefois combien de députés d'alors sont encore présents aujourd'hui, ces réunions ayant eu lieu sous la législature précédente. Dans le même temps, il entend souligner l'importance de la coopération franco-allemande dans le processus d'édification européenne et faire part de sa satisfaction de voir le moteur franco-allemand fonctionner au sein de la Convention, par le biais d'importantes contributions des deux parties - point sur lequel il reviendra. Afin de réserver un temps suffisant pour la discussion, il souhaiterait esquisser brièvement les points suivants : faire, tout d'abord, diverses constatations, dont certaines ont déjà été évoquées par les orateurs précédents ; et aborder, ensuite, d'une façon peut-être plus provocatrice différents problèmes que la Convention doit encore traiter. Ces problèmes ont d'ailleurs été d'ores et déjà évoqués dans la déclaration commune de cette assemblée. Dans la deuxième partie de son intervention, M. Dehaene livrera aux participants son évaluation toute personnelle. Il lui semble avant tout que tous peuvent constater que la Convention constitue un succès, quand bien même son objectif ne serait pas pleinement atteint. Pour sa part, il a été très positivement surpris du déroulement des discussions et de l'organisation des travaux. Il faut constater que, par le biais de la déclaration de Laeken, on se trouve pour la première fois face à un véritable débat politique, reflet d'un très large panorama d'idées quant à l'avenir de l'Europe. Le débat est en outre public, ce qui est très important. Un lien a été créé avec la société civile, avec les citoyens et, troisièmement, avec les pays candidats, dont la pleine participation a été garantie. Ce point est particulièrement important, car il permet aux pays candidats de s'accommoder de la situation délicate dans laquelle on les a placés. En effet, si l'on a négocié avec eux sur la base du traité de Nice, on leur a déclaré, dans le même temps, qu'un autre traité émergerait à l'avenir, qui définirait le fonctionnement de l'Europe. Cette situation n'a certainement pas été simple pour ces pays et a d'ailleurs constitué un problème au sein de l'Union également. La Convention permettra d'y faire face. Le résultat de la Convention sera donc le fruit des efforts

des pays membres actuels et futurs, qui auront collaboré à cette œuvre comme s'ils étaient déjà membres de l'UE, ce qui est très important. Deuxièmement, quelques remarques sur l'avenir de l'Europe : quels que soient les événements futurs, la Convention aura permis, selon lui, d'engranger d'importants succès. On ne peut nier que l'Europe a besoin d'un traité, d'un traité constitutionnel qui opère la synthèse de tous les traités antérieurs. Tous conviennent que ces Traités doivent être davantage compréhensibles et lisibles, que la Charte des droits fondamentaux doit y être intégrée, afin que l'Europe puisse assumer le rôle qui est le sien. Sur le plan international, l'Europe a besoin d'une personnalité juridique. En outre, l'Europe doit œuvrer comme une unité, non plus en recourant à différents piliers, mais en appliquant les mêmes procédures à toutes les thématiques abordées au sein des institutions. Il s'agit là de principes fondamentaux qui n'allaient vraiment pas de soi il y a six mois d'ici et qui relèvent à présent de l'évidence au sein de la Convention. Troisième élément : quelle est la situation actuelle au sein de la Convention ? Cet organe a clôturé une importante phase d'auditions et de consultations et défini les contributions qu'il doit apporter et les jalons qu'il doit poser en matière de construction européenne. On a pu le noter dans la proposition d'une structure, d'un traité constitutionnel, qui a été élaborée. La première mouture de cette Constitution a été présentée au praesidium et il faut à présent trouver une méthode pour traiter ce document. C'est une chose que doivent avant tout savoir les membres de la Convention. Attendu qu'on ne peut recourir au vote, il faut trouver une possibilité de dialogue fonctionnelle entre les membres de la Convention et le praesidium, afin de pouvoir adopter un texte commun. Les premiers textes ont donné lieu à quelque mille amendements, ce qui ne préoccupe pas M. Dehaene et lui semble plutôt refléter l'engagement des membres de la Convention, qui voudraient que ces textes portent également leur marque. Quelles sont les valeurs, quels sont les objectifs de l'Union, quelles sont les compétences de l'Union ? C'est là un volet vraiment important, qui appelle une discussion en profondeur, discussion qui représente d'ailleurs une contribution importante pour la société civile. À cet égard, il souhaite faire deux remarques et émettre quelques avertissements : les 16 premiers articles soumis par le praesidium présentent bien sûr l'avantage d'être lisibles. À telle enseigne qu'il a constaté, dans divers contacts avec les États membres, que certains ne comprennent qu'aujourd'hui ce qu'est réellement l'Union. Certaines critiques et remarques formulées portent en effet sur des articles repris des Traités en vigueur. Cela montre que lesdits Traités ne sont peut-être pas toujours aussi compréhensibles et lisibles qu'on ne le pense et que nombreux sont ceux qui n'ont pas encore saisi leur quintessence. Cet état de fait a tout du moins l'avantage de la clarté. Il s'agit désormais de trouver le moyen de préserver la lisibilité du texte au terme de la discussion de ce millier d'amendements. Cela ne sera pas facile au sein de la Convention. Dans le même temps, il veut émettre un second avertissement : il est bien sûr bon de dire qu'il faut simplifier, qu'il faut produire des textes plus lisibles, plus transparents, mais, parallèlement, il est dit

aussi - également au sein de la Convention – que l'objectif n'est naturellement pas de créer un État fédéral ou des "États-Unis d'Europe". Or, si l'on réfute un tel objectif, il faut œuvrer à une structure plus complexe qu'un simple État. Simplifier, oui ! Mais, quoi qu'il en soit, les choses demeureront plus complexes que ne le sont une structure ou un texte relatifs à un État tel qu'on le connaît. Si l'on considère ce que l'on veut vraiment que soit l'Europe, il ne faut pas se faire d'illusions sur ce que peut être le résultat de ces travaux. La Convention doit désormais intensifier son rythme de travail pour pouvoir clore ses travaux au mois de juin. M. Dehaene estime que les discussions sur le calendrier et la date de clôture des travaux n'ont aucun sens. Il a souvent pensé que les heures consacrées au calendrier auraient plutôt dû être consacrées à débattre du texte en tant que tel. La Convention doit se concentrer sur le texte et garder naturellement à l'esprit l'échéance de juin. Si, d'aventure, on n'était pas tout à fait prêt, cela ne serait pas trop grave et on pourrait alors mettre les bouchées doubles. Il ne faut pas délivrer la Convention de toute pression. Dans la deuxième partie de son intervention, il désire évoquer diverses questions essentielles et espère que son propos ne souffrira pas trop d'un manque de nuance. Tout d'abord, il estime que la question de la Constitution et du mode de fonctionnement de l'Europe renferme deux points éminemment importants. Si le premier a déjà été traité, ce n'est pas encore le cas du second. Le premier concerne la décision à la majorité : il pense qu'une Union à 25 membres ne peut fonctionner avec la règle de l'unanimité, qui entraînerait un blocage des institutions. Il l'avait déjà constaté lors de la Conférence intergouvernementale à laquelle il a participé à Amsterdam. Et, à Nice, il a pu observer, d'un peu plus loin, que tous étaient favorables aux décisions à la majorité dès lors qu'il était question de faire de grandes déclarations. Toutefois, lorsqu'on fait le compte de l'ensemble des exceptions évoquées par chaque État membre, on en vient à se demander dans quels domaines on prend donc encore des décisions à la majorité. Il souhaite dès lors que l'on soit très pragmatique et que l'on accepte au moins que la décision à la majorité est la règle et que la Constitution peut prévoir certaines exceptions mais que l'on prévienne aussi la possibilité, au fil du temps et de l'expérience acquise, de supprimer lesdites exceptions soumises à l'unanimité. Il ne faudrait pas à nouveau opter pour des approches différentes. Ce point est tout à fait crucial pour le fonctionnement d'une Union comptant un tel nombre de membres. Deuxièmement : le financement de l'Union. M. Dehaene sait qu'il s'agit d'un thème tabou. Il espère qu'à cet égard aussi, on puisse ouvrir l'une ou l'autre porte, quand bien même on ne peut régler la question du paquet financier dans le cadre de la Constitution. Il serait très important que l'on puisse envisager diverses options en ce qui concerne les ressources propres de l'Union car, sans cela, on pourrait aboutir à un blocage en 2006. En effet, le financement via les contributions nationales a atteint ses limites et ne sera plus supportable si l'on procède comme à Nice et que l'on garde les choses en l'état jusqu'en 2006. Or, c'est un thème vraiment tabou, dont on ne peut pas même parler au sein de la Convention. C'est là un problème

épineux. M. Dehaene souhaite revenir sur la proposition franco-allemande, qui occupe une place très importante dans le cadre de la Convention. Il est heureux que cette proposition ait été avancée sous la forme d'une contribution au débat. Cela signifie qu'il faut en discuter. De telles contributions - telles que celles des pays du Benelux et celles de la Commission - sont des composantes importantes de la discussion qui se tient au sein de la Convention. M. Dehaene estime qu'il faut se réjouir que les gouvernements aient saisi l'importance de la Convention en renforçant leur délégation en son sein et en intégrant à celle-ci, à l'instar de l'Allemagne, leur ministre des Affaires étrangères. Il désire toutefois ajouter qu'il faut que les ministres des Affaires étrangères comprennent qu'ils ne participent pas à une Conférence intergouvernementale et qu'il ne suffit pas qu'ils s'entendent entre eux, mais ils doivent réellement assister et participer aux travaux en tant que membres de la Convention. Cette situation pourrait en outre entraîner diverses tensions. Pour ce qui est de la contribution franco-allemande, M. Dehaene estime qu'il est très important que l'on progresse en ce qui concerne tant les domaines de compétence de l'Union que les institutions. L'accent est mis sur le domaine économique et sur une approche communautaire dans les domaines de la justice et de la sécurité. Quant aux propositions qui ont été faites en matière de politique étrangère et de sécurité commune, elles confirment les conclusions de son groupe de travail. Les positions adoptées en ces matières sont très importantes. En tant que président du groupe de travail "Action extérieure", M. Dehaene a également vécu quelques aventures. Trois remarques à cet égard : tout le monde convient que ce qui se passe autour de l'Irak n'est pas un spectacle réjouissant pour l'Europe. Cela ne doit néanmoins pas donner cours au pessimisme ou à un sentiment similaire. Il faut justement profiter de ce moment pour améliorer les choses, afin qu'elles se passent différemment à l'avenir. Les travaux menés au sein du groupe de travail "Action extérieure" ont d'abord porté sur Maastricht et sur la politique étrangère et de sécurité commune, et l'on a fait peser par là un peu trop d'attentes sur les citoyens. Dans la politique actuelle sur le Proche-Orient et l'Irak, il n'y a pas de véritable politique étrangère. Celle-ci ne verra le jour que lorsqu'on aura la volonté de mener une politique étrangère commune. On ne peut qu'espérer que les événements actuels constitueront une motivation à mettre en place à l'avenir une telle politique. Une véritable politique commune, communautaire, ne peut émerger que de l'Union elle-même et ne peut être débattue qu'au sein de l'Union. M. Dehaene ajoute incidemment que tous font bien entendu preuve d'une certaine hypocrisie en la matière, car il est évidemment clair que Tony Blair s'est rendu à Washington sans en avoir discuté au préalable avec d'autres membres de l'Union. De même, il est clair que MM. Chirac et Schröder ont adopté leurs positions sans débat préalable au sein de l'Union. Si l'on souhaite l'émergence d'une politique étrangère européenne commune, il faut au moins soumettre cette politique à un débat commun en Europe. Cela ne viendra qu'avec le temps, cela exige un apprentissage, mais il faut stimuler ce processus. Telle est la tâche du groupe de travail

"Action extérieure" dont il a la charge. Pour ce faire, il faudrait commencer par organiser les 90 % des dossiers qui ne traitent pas de la gestion des crises et dont on estime qu'ils exigent une action commune. Il s'agit, par exemple, de l'aide au développement, des relations bilatérales, des services communs, des ambassades communes. On disposerait alors d'une base commune qui permettrait d'aborder par la suite la gestion des crises de manière commune, ce qui exige une volonté politique commune. Tout comme Mme Leutheusser-Schnarrenberger, il estime que l'idée du double chapeau est bonne et que des sombreros pourraient également faire l'affaire. Cela constituerait certainement un compromis et on pourrait peut-être, à long terme, accomplir un pas supplémentaire. Toutefois, la Convention doit d'abord apprendre à exploiter les consensus et compromis dégagés, afin de pouvoir avancer à plus long terme. Cela amène M. Dehaene à émettre une dernière remarque sur la question des institutions : il importe tout d'abord que tout débat portant sur les institutions parte du principe de l'équilibre entre celles-ci. On ne peut traiter isolément des différentes institutions ; il faut toujours avoir à l'esprit l'équilibre entre ces dernières. Selon lui, les membres de la Convention conviennent, dans leur grande majorité, que la codécision doit devenir la règle. Un point demeure en souffrance, celui de la politique budgétaire et des décisions y afférentes. Il existe en outre un problème que chacun perçoit mais à propos duquel personne ne semble vraiment faire face à ses responsabilités. Il s'agit de la question de la Commission. Chacun convient que le rôle de la Commission doit être renforcé mais envisage par ailleurs sa composition de manière telle qu'elle ne serait plus du tout en mesure de travailler. Une Commission composée de 25 membres ou plus court bien entendu le risque de ne plus pouvoir fonctionner. M. Dehaene, qui est lui-même originaire d'un petit pays, se dit heureux d'avoir pu convaincre son pays sur ce point. Mais il ajoute, au nom des petits pays et des petits pays candidats, que la Commission est importante, voire essentielle, pour que l'Europe fonctionne de manière européenne et que soit préservé l'intérêt central européen. Partant de là, tous les États membres peuvent œuvrer de concert à la définition de cet intérêt européen commun. Cela ne peut se faire au sein d'une instance dont le mode de fonctionnement est intergouvernemental. Tous les pays – grands comme petits – ont besoin d'institutions telles que la Cour de justice, la Banque centrale, mais aussi la Commission, qui prennent des décisions dont le fonctionnement est européen. M. Dehaene souhaite ajouter que, si les États membres n'étaient pas là, il serait plus facile de travailler de façon européenne. Car, dès qu'un État membre est présent, les intérêts nationaux jouent un rôle dans la discussion. Il en découle que, si les États membres sont absents, les commissaires ont la possibilité d'œuvrer de manière européenne. Il faut encore discuter de cette question. Bien entendu, le contraire est également vrai : si la Commission gagnait par trop en importance, il en découlerait inévitablement une hiérarchisation et l'on sait bien ce que cela signifierait pour les petits pays. C'est une discussion qu'il faut encore mener et il incombe, à cet égard, de



prendre davantage conscience de ce que doit être le rôle de la Commission. Pour ce qui est du Conseil de ministres, il s'agit de faire la distinction entre ses fonctions législatives et exécutives. Lorsqu'il siège en tant que législateur, cela doit être clair et visible. Ce ne l'est pas tant que cela aujourd'hui. Il est tout aussi essentiel de faire la distinction entre le Conseil "affaires générales" et le Conseil "affaires étrangères". Il s'agit de deux formations importantes pour répondre aux priorités de l'Europe. On ne peut pas tout faire en même temps. La question des relations extérieures est une chose différente et un ministre ne peut simultanément œuvrer à la coordination en Europe et se rendre dans les autres pays. M. Dehaene aborde ensuite une question qui semble préoccuper tout le monde : celle du président. Il se dit surpris de constater l'acharnement qui règne sur cette question. En effet, en ce qui concerne, par exemple, le président du Conseil européen, on n'a pas encore défini précisément ce que le Conseil européen entend ou doit faire. M. Dehaene plaide pour qu'on reprenne cette discussion en partant du rôle des différentes institutions. À cet égard, il faut savoir que le Conseil européen constitue un organe particulièrement hybride dans la structure institutionnelle. Il est certain qu'avec le temps, le rôle du Conseil se verra défini dans le traité. Lorsque ce sera le cas, on pourra déterminer qui doit être le président. M. Dehaene pourrait en effet imaginer que ce président en fasse davantage que le Conseil européen. Quant à la contribution franco-allemande, il se déclare critique sur un de ses éléments, qui prévoit que le président serait chargé de préparer le Conseil européen et de veiller à la mise en œuvre de ses décisions. À ses yeux, c'est beaucoup et ce n'est pas le rôle du président. La préparation du Conseil européen doit s'effectuer au sein du Conseil "affaires générales", avec le concours de la Commission, car c'est ainsi que l'on gère l'agenda européen. Quant à la mise en œuvre, ce n'est pas l'affaire du Conseil "affaires générales", mais celle de la Commission. En ce qui concerne l'équilibre entre les institutions, une solution à laquelle on pourrait recourir serait de combiner les propositions franco-allemandes avec celles des pays du Benelux. En effet, les États du Benelux soulignent le rôle du Conseil "affaires générales" et celui du Conseil "relations extérieures" et proposent que la présidence incombe au ministre des Affaires étrangères, tandis que le Conseil "affaires générales" serait dirigé par le président de la Commission. On disposerait alors de deux instruments en vue de la gestion de l'agenda européen, de la préparation et de la mise en œuvre des décisions du Conseil européen, et on pourrait alors aussi s'atteler à définir le rôle d'un président du Conseil européen par rapport au rôle du président de la Commission. À l'inverse, se focaliser exclusivement sur la question du président n'est pas une approche fructueuse en vue de résoudre la question des institutions. Il faut définir le rôle des institutions avant de prendre une décision quant au président. M. Dehaene se déclare partisan de la dénationalisation de la question du président. Car, ce qui a nui à l'Union européenne au cours des années précédentes, c'est le fait que le président s'est vu doter d'une fonction de président de séance au sein des institutions et ce, avant toute chose,

parce que la Commission souffre d'une certaine faiblesse. L'agenda et les priorités sont en effet arrêtés en fonction des intérêts nationaux, ce qui entraîne un manque de continuité. On a donc besoin d'un agenda européen véritable, qui doit dès lors être arrêté de concert par le Conseil "affaires générales" et la Commission. Telles sont les réflexions personnelles qu'inspirent à M. Dehaene les travaux de la Convention, compte tenu de l'importance qu'il accorde à la contribution de l'Allemagne et de la France auxdits travaux.

**M. Pierre Lequiller (France)** remercie Jean-Luc Dehaene et cède la parole à M. Andrzej Grzyb, vice-président de la Commission des affaires européennes de la Diète polonaise.

**M. Andrzej Grzyb (Pologne)** salue les Présidents Wissmann et Lequiller, les membres de la Commission des affaires de l'Union européenne du Bundestag et de la Délégation pour l'Union européenne à l'Assemblée nationale et les remercie chaleureusement de leur invitation à cette réunion des commissions des affaires européennes à Stuttgart. Lors de la dernière séance de travail de la commission des affaires européennes de la Diète polonaise avec son homologue au Bundestag, il a exprimé ses attentes en matière de collaboration des commissions parlementaires dans le cadre du Triangle de Weimar. On note en effet la nécessité de développer plus avant les contacts et la collaboration entre les commissions des affaires européennes. Il souhaite donc remercier le Président Wissmann pour avoir pris l'initiative de cette rencontre et avoir formulé cette invitation. Il souhaite également faire part des remerciements du président de la commission polonaise, M. Jozef Oleksy, qui n'a pu être présent en personne. Il entend aussi profiter de l'occasion pour inviter chaleureusement les commissions parlementaires des affaires européennes d'Allemagne, de France et de Pologne à se réunir en mai prochain à Varsovie, pour la prochaine rencontre entre les commissions. Il pense que ce serait une bonne idée. À l'heure actuelle, la Diète polonaise ne s'occupe pas uniquement de la conclusion des négociations et de la formulation exacte du traité d'adhésion. Elle prépare également le référendum visant à ratifier l'adhésion de la Pologne. La Constitution polonaise soumet la validité de cette consultation populaire à un taux de participation de 50 % des électeurs. C'est là une tâche délicate. Environ 60 % des électeurs sont favorables à l'adhésion. Ce scrutin est influencé par la situation sociale et économique en Pologne mais aussi par l'image que l'Europe donne d'elle-même dans le pays.

Le thème de la réunion de ce jour porte sur la forme future de l'UE et sur le rôle des parlements nationaux dans le processus d'intégration. Les relations entre les citoyens et les institutions européennes font et ont fait l'objet de discussions. C'est une question que la Pologne juge elle aussi importante, bien que le pays ne soit qu'à l'aube de son appartenance à l'UE. Il demande aux Présidents quel sera l'objet des discussions lors de la prochaine rencontre du Triangle de Weimar, qu'il a proposé de tenir à Varsovie. La liste des questions en

suspens demeure en effet longue. Or, la viabilité du projet exige qu'on discute les uns avec les autres. Et ce aussi dans des moments difficiles : comme, par exemple, après les dernières déclarations du président Chirac sur la question irakienne. Des réunions communes et des discussions peuvent contribuer à dissiper les doutes et à faciliter le processus. M. Grzyb estime que la diplomatie parlementaire permet également de mener une discussion ouverte et sincère.

Il émet ensuite quelques remarques sur la question du traité constitutionnel pour l'UE. L'émergence d'une vision de l'Europe future constitue pour la Pologne et d'autres pays candidats la possibilité de se sortir du labyrinthe des négociations techniques. Si l'Union européenne ne constitue plus une entité étrange pour les pays candidats, elle est cependant perçue comme un conglomérat complexe de prescriptions légales et juridiques, qui n'a guère de points communs avec la démocratie. Du point de vue polonais, on constate que tous souhaitent une Union meilleure. Mais tous ne veulent pas en supporter les coûts. Il ne s'agit pas seulement de questions d'argent : d'autres éléments sont visés, comme par exemple les compétences. La discussion institutionnelle présuppose de se tenir à certains principes. Ceux-ci sont définis par l'équilibre entre les institutions et l'équilibre entre les États membres. On touche déjà ici au domaine des réformes concrètes évoquées par la dernière conférence franco-allemande. M. Grzyb confirme le rôle majeur du Conseil et de la Commission. L'idée d'élire un président du Conseil européen pour cinq ans ou deux ans et demi, avec la possibilité de prolonger ce mandat, garantirait à l'Union une direction stable. Quant à la présidence semestrielle en vigueur, elle pourrait être maintenue pour certaines formations du Conseil. L'idée, avancée parallèlement à celle-ci, de procéder à l'élection du président de la Commission au sein du Parlement européen vise au renforcement du rôle de cette institution et de son président. C'est une question de démocratie et une tâche qui nous incombe.

Les parlements nationaux jouent un rôle important. Le futur accord constitutionnel devra s'exprimer quant au rôle des parlements nationaux, ainsi que sur la garantie du contrôle des différents gouvernements au sein du Conseil et sur les règles de proportionnalité et de dépendance.

M. Grzyb souhaite encore faire deux remarques : la publicité des travaux du Conseil est indispensable lorsqu'il œuvre en tant que législateur. Il s'agit également de tenir compte de ce principe en ce qui concerne la coordination des politiques et d'autres activités. Du point de vue polonais, c'est là un point très important. De ce même point de vue, M. Grzyb souhaite que soient abordées, au-delà des questions institutionnelles, la question des valeurs à caractère éternel. Il est proposé que le traité constitutionnel contienne une référence à Dieu sous la même forme que celle existante dans la Constitution polonaise. En Pologne, cette "*invocatio Dei*" est acceptée tant par les croyants que par les tenants d'autres conceptions de l'univers. Il est très important que le traité ne constitue pas uniquement la synthèse de questions

techniques et d'engagements institutionnels. L'Union actuelle est née des valeurs européennes, qui comprennent également des valeurs spirituelles et le rôle de la chrétienté au cours des deux millénaires écoulés.

**M. Pierre Lequiller (France)** note tout d'abord que l'allemand de M. Grzyb est meilleur que le sien. Il souhaite à présent faire une chose qu'il ne ferait jamais dans sa circonscription. Le temps de parole restant n'est plus que d'une trentaine de minutes et neuf orateurs ont demandé la parole. Il limitera donc le temps de parole à trois minutes par orateur. C'est la règle qui prévaut au sein de la Convention. M. Dehaene est là pour en témoigner et peut confirmer que le président Giscard d'Estaing est très strict et y veille scrupuleusement. Cédant la parole à Mme Schwall-Düren, il lui rappelle que son temps de parole est de trois minutes.

**Mme Angelica Schwall-Düren (SPD)** note que le président entend être strict et déclare qu'elle tentera d'être très brève. Elle souhaite rebondir sur les propos de M. Altmaier. Celui-ci a déclaré que la Constitution ne pouvait échouer. Mme Schwall-Düren lui donne raison mais enjoint toutefois de ne pas se bercer de l'illusion qu'on pourrait élaborer la Constitution idéale. Nombre de ceux qui constatent dès à présent que la proposition franco-allemande ne constitue pas une solution apte à permettre un fonctionnement optimal en tous points parlent de régressions, de contradictions ou, éventuellement, de compromis formels. Elle estime que l'histoire de l'Union européenne démontre que celle-ci a également évolué au gré de ruptures, de contradictions, et qu'elle a progressé, quand bien même ces progrès n'ont eu lieu qu'à un rythme d'escargot. Il ne faut cependant pas minimiser les succès obtenus. En la matière, la coopération franco-allemande a toujours joué un rôle majeur. À l'heure actuelle, le ton est plutôt critique lorsqu'on évoque l'axe franco-allemand, terme qui ne lui plaît pas en ce qu'il évoque plutôt la division. Elle préférerait en revenir au concept de tandem, car il évoque le mouvement et que la coopération franco-allemande contribue justement à réunir les conceptions très différentes qui s'expriment depuis l'aile favorable à l'intégration jusqu'à celle marquée par l'intergouvernementalisme. Dès lors que l'on sait que persiste aujourd'hui encore une importante opposition à la proposition franco-allemande, cela implique qu'il faut absolument intensifier le dialogue, et ce avec tous les États membres. C'est pourquoi la réunion d'aujourd'hui est à ce point importante : il faut donc quitter Stuttgart en exploitant toutes les possibilités de dialogue qui se présenteront. Cette remarque concerne certains des grands États membres qui émettent, par exemple, d'importantes réserves à l'égard de la majorité qualifiée ou de la nomination d'un ministre européen des Affaires étrangères. Mais elle concerne aussi les petits États membres et les nouveaux États membres à qui la structure prévue de la présidence du Conseil pose problème. Si l'on veut réellement parvenir à une Union politique, si l'on veut que l'Europe devienne l'espace économique le plus puissant dans

le respect de la dimension sociale, si l'on veut parvenir à une politique étrangère et de sécurité commune, il faut bénéficier du partenariat de tous. On ne pourra donc avancer que par la voie du dialogue. Mme Schwall-Düren estime dès lors qu'on ne doit pas déclarer aujourd'hui que la politique étrangère commune a échoué en raison des problèmes liés à la crise irakienne. Cette question montre au contraire la nécessité qu'il y a de poursuivre sur cette voie et de créer la base matérielle à cette fin. Car la majorité qualifiée impliquerait également la nécessité de rechercher le consensus et l'impossibilité de passer outre, sans problèmes, aux intérêts existentiels fondamentaux de certains États. Ce n'est qu'en s'engageant plus avant - et ensemble - sur cette voie qu'on obtiendra une Union européenne que chacun devra prendre au sérieux. Mme Schwall-Düren veut y engager toutes et tous.

**M. Pierre Lequiller (France)** remercie Mme Schwall-Düren et donne la parole à M. Daniel Garrigue.

**M. Daniel Garrigue (France)** salue les Présidents, les ministres et ses collègues français et allemands. Il relève que nombre d'orateurs ont déjà souligné trois faits. Tout d'abord, la nécessité impérieuse de voir la Convention couronnée de succès ; ensuite, l'importance de l'axe franco-allemand, moteur historique toujours d'actualité dans l'œuvre d'édification européenne ; et, troisièmement, le réalisme des propositions franco-allemandes quant à la structure institutionnelle, car elles constituent la seule manière de concilier les aspirations supranationales et intergouvernementales. L'expérience montre qu'un exécutif dual peut fonctionner. M. Dehaene a déclaré qu'en ce domaine, la question la plus importante était celle de l'organisation, d'une organisation et d'un ordonnancement clair des rôles et des compétences de chacun. Naturellement, il faut que nous aussi fassions attention et ayons conscience qu'il est très important de resserrer les liens dans le cadre de la coopération franco-allemande. Mais il faut également veiller, bien entendu, à ne pas heurter les sensibilités légitimes de nos partenaires et prendre conscience du risque d'émergence de plusieurs axes en Europe. C'est pourquoi M. Garrigue se range à la proposition avancée précédemment par son collègue, M. Christian Philip, qui engage à une action commune visant à expliciter nos positions aux parlements, commissions et délégations dans les autres pays européens. Cette proposition a d'ailleurs été relayée il y a un instant par le représentant polonais. Il serait bon, selon M. Garrigue, que le texte de la déclaration de Stuttgart fasse état de cette volonté de dialogue et d'ouverture.

**M. Pierre Lequiller (France)** signale qu'il s'est entretenu avec M. Matthias Wissmann et qu'il va de soi qu'on se penchera plus avant sur cette idée.

**M. Kurt Bodewig (SPD)** salue les participants et constate qu'on a déclaré, lors de la réunion qui s'est tenue à Versailles le 22 janvier dernier pour célébrer le quarantième anniversaire du traité de l'Élysée - un des documents garants de la stabilité en Europe -, qu'on entendait collaborer davantage. La réunion de ce jour est l'occasion de discuter avec des experts hautement qualifiés du projet européen le plus ambitieux, celui d'une Constitution. Les experts présents ont clairement montré que cette Constitution revêtira une importance décisive pour l'Europe. M. Bodewig estime qu'un grand nombre de questions se pose. Comme celle, évoquée par le vice-président Dehaene, de savoir si le Conseil agit en tant qu'organe législatif ou exécutif. Si l'on part du principe que les décisions prises au sein des parlements nationaux sont de plus en plus prédéterminées au niveau européen et que quelque 70 % des actes juridiques arrêtés par le Bundestag relèvent de la transposition du droit européen, M. Bodewig estime qu'il est évident que ce débat est tout à fait crucial du point de vue des parlements nationaux. Il juge donc bon que soit menée une discussion commune de cette intensité. Faisant siens les propos du ministre adjoint Bury, il estime qu'un renforcement du Parlement implique également la démocratisation de l'Union européenne. C'est pourquoi il lui importe énormément que ce renforcement ait lieu : renforcement des droits du Parlement mais aussi - et surtout - renforcement de la transparence. En effet, l'élection directe du président de la Commission par le Parlement renforce ce dernier et lui permet de prendre une décision très démocratique, en ce qu'elle a été débattue et préparée par les familles politiques présentes au Parlement. Il estime que ce point est également important. De même, il estime que l'Europe ne peut être seulement celle de la libre circulation des marchandises mais doit être une Europe sociale et une Europe de plus en plus guidée par une politique étrangère commune, raison pour laquelle il juge que la proposition du double chapeau est une proposition très pragmatique, dont on peut peut-être discuter certains détails mais qui entraîne la nécessité de parler d'une seule voix européenne. M. Bodewig souhaite profiter de l'occasion pour souligner que les ministres des Affaires étrangères se sont d'ailleurs réunis à Athènes pour se pencher sur un thème tel que celui de l'Irak. Si l'on considère que l'Europe a connu, depuis la Deuxième Guerre mondiale, la plus longue phase de paix de son histoire, il apparaît que l'Union européenne - celle des Quinze et, bientôt, des Vingt-cinq - est également garante de la paix en Europe. Raison de plus, selon lui, pour enjoindre à chacun d'y œuvrer de concert. Comme le font actuellement la France et l'Allemagne sur la question irakienne - et comme la Pologne y a elle aussi été invitée, afin de doter le Triangle de Weimar d'une fonction importante. Il pense que c'est la voie à suivre pour contribuer à une Europe pacifique, qui profite à chacun et, avant tout, aux populations qui vivent en Europe.

**M. Pierre Lequiller (France)** remercie M. Bodewig et cède la parole à Mme Irène Tharin.

**Mme Irène Tharin (France)** note que deux collègues députées allemandes se sont exprimées et qu'elle est la seule femme présente dans la délégation française, pour ce qui est du présent voyage bien sûr. C'est pourquoi elle a tenu à prendre la parole, cela lui apparaissant une question d'honneur. Étant députée et membre de cette délégation depuis peu, les propos qu'elle souhaite tenir ne seront pas très techniques. Elle entend plutôt faire part de ses impressions quant à l'Europe. Comme cela a déjà été souligné, il règne un décalage considérable entre les citoyens et les conversations qui sont tenues ici entre les professionnels de la chose européenne. Il est donc indispensable de se rendre sur le terrain, d'aller ensemble à la rencontre des citoyens. Lorsqu'elle discute avec les enfants - elle-même en a six, relativement grands à l'heure actuelle -, ceux-ci posent parfois des questions sur l'Europe auxquelles elle ne peut toujours répondre. Elle doit toujours s'informer, ce qui montre bien que les enfants sont intéressés mais qu'ils ne reçoivent pas toujours les réponses qu'ils aimeraient entendre. Mme Tharin dit en être la meilleure preuve. Au quotidien, on attribue souvent à l'Europe la responsabilité de tout ce qui ne fonctionne pas. Tel est le prétexte parfois avancé, par ignorance, lorsque des problèmes se posent au plan national. Or, il faut y prendre garde, car c'est une présentation très simpliste et réductrice des choses. On prétend toujours que les problèmes sont imputables à l'appartenance à l'Union européenne. Mme Tharin estime que c'est un argument aussi erroné que fâcheux.

**M. Pierre Lequiller (France)** donne la parole à Mme Lührmann.

**Mme Anna Lührmann (Alliance 90/Les Verts)** salue les participants et observe qu'elle n'est pas seulement la troisième femme qui prend la parole en ce jour, mais aussi la plus jeune députée. Sur cette prémisse, elle voudrait reprendre un point que M. Lequiller a déjà mentionné. À savoir que la Convention parle du futur de l'Europe et donc du futur de sa génération. Pour sa génération, l'Europe est devenue une évidence. On étudie dans d'autres pays européens, on a des amis en Suède, en Angleterre, en France. On pourra travailler un jour dans l'ensemble des pays européens. Pour le quotidien de la jeune génération, la signification essentielle de l'Europe va plus loin que celle d'un simple marché intérieur commun et de traités communs. Il est donc clair pour elle que, en cette période de mondialisation, les valeurs et les objectifs européens ne pourront continuer à être développés et être garantis que si l'Europe devient une Union politique et travaille en commun dans le domaine politique. Cela a été clairement exprimé lors de la réunion de la Convention européenne des Jeunes, à Bruxelles, à laquelle Mme Lührmann était présente en tant que membre du praesidium. On y a souligné trois points en particulier. Premièrement, il est important d'avoir une Europe démocratique et capable d'action, c'est-à-dire que l'Europe prenne des décisions applicables et transparentes, et que l'on puisse influencer sur celles-ci en tant que citoyens. Cela signifie que l'on a besoin d'un renforcement du Parlement européen et

de la Commission et - contrairement à ce qu'en pense M. Guillaume - que l'on a besoin aussi d'une politisation de Bruxelles et des institutions à Bruxelles. Ce n'est que de cette façon que l'on peut attirer l'intérêt des citoyens sur ce qui se passe à Bruxelles et faire aussi en sorte que plus de gens aient le sentiment d'avoir concrètement la possibilité d'influer sur les décisions qui y sont prises et de pouvoir comprendre aussi que Bruxelles n'est pas toujours responsable de tout ce qui est mauvais. Parallèlement, elle pense que la codécision doit s'appliquer dans tous les domaines et que la décision à la majorité doit devenir la règle également en matière de politique extérieure et de sécurité commune. Le deuxième point que la Convention des Jeunes a particulièrement souligné est la poursuite du développement du modèle social européen. Il y a d'ailleurs eu un groupe de travail chargé de cette matière à la Convention. Si l'on regarde précisément ce dont les Européens peuvent se réclamer en commun, ce sont au fond certains standards sociaux minimaux et la perception de la coopération entre les partenaires sociaux. C'est pourquoi la Convention des Jeunes s'est exprimée - comme Mme Lührmann le fait à présent elle aussi - en faveur d'une meilleure coordination de l'économie et de la politique sociale. Le troisième point que la Convention des jeunes estimait particulièrement important, et qui lui tient aussi particulièrement à cœur en tant qu'écologiste, c'est l'écologie qui, comme les négociations en vue du projet de Kyoto l'ont montré, est un projet européen commun.

Cela veut dire que, dans la Constitution, il doit être clairement question de développement durable social, économique et écologique. C'est pourquoi, dans l'intérêt de l'avenir, elle espère que l'on aura, au terme de la Convention, un projet de Constitution d'une très grande portée et très courageux. Car le futur est en Europe.

**M. Pierre Lequiller (France)** félicite la députée la plus jeune et rappelle que l'on aura une discussion avec les élèves au cours de l'après-midi. Il est très heureux que Mme Anna Lührmann se soit faite, en quelque sorte, la porte-parole de ces élèves dans cette discussion. Il donne à présent la parole à M. André Schneider, qui parlera en allemand, peut-être également dans l'esprit de l'amitié franco-allemande.

**M. André Schneider (France)** commence par dire que certains ont parlé d'un rêve d'enfant et qu'il veut le faire lui aussi. Il est un enfant de l'après-guerre et est né à Strasbourg. Il a vu construire pierre après pierre le premier bâtiment du Conseil de l'Europe. Dans cette perspective, il voudrait aussi exprimer un rêve d'enfant. Il a toujours rêvé, quand il a vu passer par Strasbourg les premiers grands hommes d'États européens, d'une Europe grande, belle et pacifique. Il veut donc exprimer un souhait, ici, à Stuttgart, la ville qui est jumelée avec Strasbourg. "S'il vous plaît, n'oubliez pas Strasbourg !" Il a entendu beaucoup de choses lorsque certains collègues du groupe, qui collaborent ici - quarante collègues -, ont eu des



propos très forts sur Strasbourg. Strasbourg est le symbole de la construction européenne. Le général Charles de Gaulle et Konrad Adenauer ont été reçu à Strasbourg. On a beaucoup parlé du téléphone, alors que certaines communications ne sont peut-être pas toujours si simples à Strasbourg ; on a aussi parlé de chemins de fer : il faut donc construire ensemble la ligne ICE et TGV entre Appenweier et Strasbourg. Cela va très vite, si on le veut. En ce qui concerne les téléphones, il n'y a absolument aucun problème dans la connexion avec Strasbourg. Qu'on veuille donc bien l'entendre et ne pas oublier la ville partenaire.

**M. Pierre Lequiller (France)** remarque que l'on a pu entendre que M. Schneider est un défenseur acharné de la ville de Strasbourg.

**M. Thomas Silberhorn (CDU/CSU)** relève d'abord dans la discussion le sujet de la Convention constitutionnelle et du rôle des parlements nationaux. Il pense que c'est un sujet dont on ne peut pas attendre que les chefs d'État et de gouvernement, qui devront produire un traité à partir du projet remis pas la Convention, apportent des améliorations concrètes si les parlementaires nationaux ne leur remettent pas des propositions concrètes. L'approfondissement de l'intégration européenne a mené à ce que l'on a retiré des matières aux parlements et qu'elles sont devenues essentiellement l'objet des discussions au sein du Conseil des ministres - ce qui est, à son avis, une cause principale du déficit démocratique souvent mentionné et du manque de transparence et de proximité du citoyen que l'on déplore à juste titre dans l'Union européenne. C'est pour cela que M. Silberhorn estime nécessaire que l'on ramène au parlement la discussion sur le processus d'intégration. Cela pourrait s'opérer, d'une part, par le renforcement du Parlement européen ; à ce propos, l'essentiel est dit dans la déclaration, avec l'exigence d'une extension des décisions prises à la majorité et du droit budgétaire. Mais il est aussi nécessaire que l'on renforce le rôle des parlements nationaux dans le processus de l'intégration européenne. Il est important que l'Union européenne puisse aussi assumer pleinement et fortement les compétences qu'on lui transfère. Mais il faut aussi approfondir l'entente sur le fait que chaque dépassement de compétences de la part de l'Union européenne, chaque violation du principe de subsidiarité n'est, au final, rien d'autre qu'une atteinte aux droits des parlements nationaux. Il est donc d'une importance aussi grande que l'on place ce sujet à l'ordre du jour, que l'on apporte des propositions d'amélioration concrètes. La déclaration a abordé un aspect à ce propos, dans la mesure où l'on y exige un droit d'information, dans l'optique d'une prise en considération effective du principe de subsidiarité. M. Silberhorn approuve cela, mais il pense qu'en se limitant à un simple droit d'information, on ne doit pas exclure *a priori* d'autres possibilités. C'est pourquoi il propose concrètement que l'on remplace cette notion de droit d'information par la notion plus générale de droit de contrôle. Il prie M. le Président de soumettre cette proposition au vote lors de la discussion de

la déclaration, afin de tenir ouvertes au cours de la discussion toutes les possibilités que M. Meyer a déjà mentionnées expressément. Points essentiels : système d'alerte rapide et droit de déposer plainte. M. Silberhorn voudrait aborder un deuxième point : l'implication des parlements nationaux dans leurs propres États. Cela aussi doit être un sujet de discussion. C'est pourquoi il approuve expressément que l'on ait l'intention d'adopter une deuxième déclaration en cette journée, que l'on ait des échanges sur les résultats de ses travaux et que l'on débatten ensemble des thématiques européennes. Il constate - et les choses semblent être ainsi - que le Bundestag allemand a plus de droits de participation que l'Assemblée nationale, mais que l'Assemblée nationale fait sans doute davantage usage des possibilités de participation et de prise de position qui sont à sa disposition que le Bundestag n'a eu coutume de le faire jusqu'à présent. Il s'attend donc à des discussions passionnantes au cours des échanges et à beaucoup de stimulations pour ce travail commun. Il voudrait inviter tous les participants à améliorer les procédures nationales de participation, à mener cette discussion en association avec le processus de la Convention, afin que, parallèlement à l'adoption d'un traité constitutionnel, l'on améliore aussi les procédures de participation au sein des États membres.

**M. Jérôme Lambert (France)** salue les participants et constate que l'on a déjà dit beaucoup de choses dans différentes langues, des langues qui ont leur propre histoire et sont les vecteurs des différentes cultures européennes. Les philosophes, musiciens, peintres et poètes de ces pays sont le patrimoine commun de tous. On a aussi aujourd'hui un langage commun, que tous comprennent parfaitement. La discussion de cette journée le montre. Que de réalisations depuis l'année des traités de Rome, qui est l'année de sa naissance ! De nombreux citoyens européens, qui ont moins de 45 ans, ou ont 45 ans aujourd'hui, ont vécu et vivent l'Europe au quotidien. Voici 17 ans, il a été élu à l'Assemblée nationale. À l'époque, l'Europe était divisée. Il y a eu l'affaire des Pershing ; c'était à l'époque de l'Acte unique européen. À aucun moment, il n'aurait pu alors imaginer que, quelques années plus tard, dans sa vie de parlementaire, il serait venu un jour en Allemagne et qu'il parlerait avec des collègues allemands. Ainsi qu'avec d'autres collègues qui représentent les États européens. Aujourd'hui, on vit une autre histoire. Une histoire dont ils sont les acteurs, une histoire à l'aune de laquelle les futures générations les jugeront. Il faut donc reprendre le témoin et modifier son point de vue, car l'Europe a changé et le monde, dans son ensemble, a changé. Il y a de nouveaux défis et l'on est appelé à les relever. Il faut du courage pour regarder vers le futur, c'est pourquoi il faut surtout se respecter les uns les autres, et il faut surtout respecter les peuples qui veulent s'associer à l'Europe dans le futur. On doit respecter les peuples, on doit les écouter ; en tant que parlementaires, l'on sait ce qu'ils veulent : démocratie, paix, prospérité, justice, justice sociale, nouvelles institutions. Mais ils veulent surtout que la politique s'empare de nouveaux domaines, ils veulent une nouvelle volonté politique, même si pour cela, des transferts financiers sont nécessaires ; ce

sont les institutions qui doivent le permettre. Il faut du courage et de la fermeté pour que l'Europe trouve sa place dans le monde, qui prend une forme nouvelle jour après jour et qui ne va pas toujours dans la direction que l'on tient pour souhaitable. Il faut agir ensemble ; M. Lambert sait que l'on peut agir ensemble, et il croit que l'on peut faire des pas en avant avec la solidarité commune. On a des discussions démocratiques qui rassemblent et soulignent davantage les éléments qui rassemblent que ceux qui divisent. On a une responsabilité devant les générations européennes à venir, devant le futur qu'on leur prépare. C'est pourquoi il est très touché d'avoir pu s'adresser en ce jour aux participants à l'occasion de cette réunion.

**M. Pierre Lequiller (France)** indique que tous les orateurs qui ont pris la parole jusqu'à ce moment sont issus des rangs de l'UMP. MM. Floch et Lambert proviennent du Parti socialiste. Les participants savent ainsi à quel groupe parlementaire appartiennent les orateurs ; il s'agit donc des deux grands groupes.

**M. Ernst Burgbacher (FDP)** salue les participants et ajoute qu'il se rappelle avec plaisir la réunion commune d'il y a quelque temps à Paris, et une contribution au débat de Charles Ehrmann, son collègue, déjà âgé de plus 90 ans à l'époque, et qui avait dépeint de manière si impressionnante combien ce débat l'émouvait. Il croit qu'honnêtement, personne n'aurait cru à ce moment que l'on serait arrivé si loin aujourd'hui. On avait alors parlé de la Constitution de manière beaucoup plus abstraite. Même si on se plaint toujours que l'Europe n'avance pas assez vite, on est aujourd'hui plus loin qu'on ne l'avait pensé alors. On est arrivé à un point où l'on a une immense chance, à savoir celle de rendre l'Europe acceptable pour le citoyen. On a cette chance que les citoyens s'identifient davantage avec l'Europe. Il est d'accord avec Mme Irène Tharin : personne ne comprend l'Europe. L'Europe n'est pas enseignée dans les écoles entre autres parce que les enseignants eux-mêmes n'en comprennent pas la construction. C'est pourquoi on a maintenant besoin d'une Constitution qui place clairement de nouveaux accents. Le premier point pour lui est celui-ci : la Charte doit être un élément à part entière de la Constitution. Elle est l'élément avec lequel les citoyens s'identifient, l'élément qui les concerne directement. Sans la Charte, il ne peut y avoir de Constitution européenne. Pour le deuxième point, il demande que l'on fasse preuve du courage nécessaire : on a besoin d'une Constitution simple, et sur ce point, un regard sur la Loi fondamentale allemande n'est pas inutile. Écrits il y a plus de cinquante ans, les articles de la Loi fondamentale comptaient une ou deux phrases ; ils étaient clairs et compréhensibles. Pour le même contenu, on a besoin aujourd'hui de six ou sept phrases. Il faut à nouveau avoir le courage de forger des articles constitutionnels tout à fait clairs, simples, mais aussi compréhensibles, auxquels la population puisse également s'identifier. Le dernier point est celui-ci : il pense que l'on a aussi besoin de

courage pour élaborer une constitution qui mène à une Europe qui fonctionne. Le président Dehaene l'a souligné. C'est pourquoi il veut souligner encore une fois ce que sa collègue, Mme Leutheusser-Schnarrenberger a dit : on doit avoir maintenant le courage de se pencher à nouveau sur des constructions dont on peut déjà voir maintenant qu'elles ne fonctionneront pas. Une de ces constructions est pour lui cette double présidence. M. Burgbacher croit qu'il faut faire preuve maintenant du courage de la simplicité, de la clarté et de la recherche de constructions synonymes de progression ; alors, la Constitution peut représenter ce bond en avant dont l'Europe a besoin.

**M. Pierre Lequiller (France)** affirme que le dernier orateur a promis d'être très bref.

**M. Michel Herbillon (France)** regrette de n'avoir que peu de temps, conformément aux instructions du Président. Il parlera allemand, mais c'est plus difficile pour lui que pour son collègue de Strasbourg. On a entendu au cours de la réunion de nombreux souvenirs personnels, et il voudrait dire au président, M. Matthias Wissmann, qu'il est venu pour la première fois en Allemagne alors qu'il était un jeune écolier de 12 ans, que cela s'est passé à Ludwigsburg et qu'il est rentré pour la première fois dans un parlement en ce lieu, à Stuttgart, dans ce Landtag. C'est pour lui un moment très émouvant que d'y revenir. Il voudrait dire à présent quelques mots en français.

Il pense que cette réunion commune est très importante car elle est la première étape sur une longue route qui est devant nous. M. Herbillon pense que l'on peut apporter une contribution utile au débat européen avec les citoyens en rendant cette Europe plus lisible, plus compréhensible et plus transparente. L'Europe est souvent présentée de manière trop négative, du moins dans son pays, en France. Il est possible de fournir un travail commun si les deux commissions montrent aux citoyens de leur propre pays quels sont les aspects positifs engendrés par l'Europe. On peut ainsi élaborer par exemple un document commun, simple, compréhensible, transparent et pragmatique, et puis expliquer sur le terrain les apports positifs de l'Europe à la vie dans le domaine économique et social, ou dans des domaines d'actualité, dans le domaine de la paix en Europe. Les Français et les Allemands sont, en tant que tels, particulièrement sensibles à ce domaine. M. Herbillon voudrait soumettre cette proposition aux deux Présidents, MM. Lequiller et Wissmann. Que l'on élabore ensemble une telle proposition et que l'on explique aux citoyens pourquoi l'Europe a déjà apporté tant d'aspects positifs dans le quotidien. Il y a un deuxième point, déjà évoqué : l'Europe est une communauté de valeurs. Il faut parler de l'Europe des cultures, de l'Europe des langues et de l'Europe de la diversité culturelle. C'est quelque chose de très important. L'Europe a un message culturel, un message philosophique à transmettre au reste du monde. C'est sa particularité vis-à-vis du modèle américain qui, lui, fait figure d'uniformisation.

**M. Pierre Lequiller (France)** remercie les participants, également au nom de M. Matthias Wissmann, pour l'excellent débat que l'on a mené. Ce débat était très intéressant de par son contenu, il était par moment émouvant, lorsque des souvenirs personnels ont été évoqués. On ne peut vivre cela, et le communiquer aux autres, que lors de telles rencontres. Il voudrait remercier très cordialement M. Jean-Luc Dehaene pour sa venue et demande que l'on veuille à nouveau l'applaudir. Il repartira à présent, mais sa venue ici pour cette rencontre était extraordinaire. M. Lequiller voudrait naturellement remercier aussi sincèrement son ami polonais et le remercier pour sa proposition. On ajoutera dans la déclaration commune qu'il y aura à l'avenir une rencontre organisée dans le cadre du Triangle de Weimar. Il demande que l'on applaudisse chaleureusement M. Grzyb. Il voudrait dire aux participants qu'ils ont débattu de manière très sérieuse, que tous ont fait preuve d'une grande attention et que le débat est retransmis sur la chaîne Phoenix. Cette réunion est diffusée dans toute l'Allemagne, et c'est un tout grand honneur. Il pense que ce type de rencontre doit se poursuivre, comme certains l'ont déjà dit. Cela figurera dans la déclaration commune. On a souligné à juste titre que l'axe franco-allemand est très important, mais qu'il faut aussi aller à la rencontre des autres, et impliquer également les autres parlements. M. Wissmann et lui-même œuvreront pour reprendre ce point dans la déclaration commune. M. Wissmann et lui-même souhaiteraient, puisqu'ils ont élaboré le texte ensemble, passer à présent au vote du texte, afin que cette déclaration de Stuttgart soit également le symbole d'une vision commune que l'on a du travail commun entre les deux parlements. C'est pourquoi il veut proposer de voter. M. Lequiller demande de bien vouloir lever la main si l'on est d'accord et que l'on veut approuver cette déclaration.

Sauf erreur de sa part, il y a une abstention ; à part cela, la déclaration est approuvée.

M. Lequiller communique que l'on se réunira l'après-midi, à 14h45, en ce même lieu - au Landtag -, pour la deuxième partie de cette réunion publique. Il propose que l'on se rende ensemble au nouveau Château de Stuttgart.

### **Interruption de 12h45 à 14h45**

Le **Président** salue Mmes et MM. les députés pour la poursuite de cette réunion, ainsi que les élèves des différentes écoles bilingues, qui prendront la parole par après. Il souhaite la bienvenue à M. le ministre-président Erwin Teufel. Ce Landtag de Stuttgart est pour celui-ci un lieu auquel il est habitué. L'on se réjouit de ce que M. le ministre-président parlera à

présent des perspectives d'avenir qui s'offrent à la Constitution européenne au sein de la Convention. Le Président précise que le ministre-président du Land de Bade-Wurtemberg représente le Bundesrat à la Convention. Plus que d'autres, il organise sa réflexion autour d'une Europe organisée suivant le principe de subsidiarité ; il le fait avec une grande expertise, et dans un esprit qui veut porter l'Europe vers l'avant. Le Président donne la parole à M. le ministre-président Teufel.

### **Sujet III                    L'avenir de l'Europe**

**M. le ministre-président Erwin Teufel (Bade-Wurtemberg)** salue MM. les présidents, ses collègues députés ainsi que les invités. Après une phase de discussion, une phase de consultation de toutes les organisations non gouvernementales et de la jeune génération et après la constitution de dix groupes de travail qui ont présenté leurs résultats, la Convention en arrive maintenant à sa phase décisive. Après que le président et le praesidium ont présenté une charpente de la Constitution future, le praesidium a formulé les 16 premiers articles. En une seule semaine, un millier de propositions d'amendements ont été soumises sur ces 16 articles. Ceux-ci feront l'objet de débats en séance plénière, huit étant traités le jeudi 27 février 2003 et huit le vendredi 28 février 2003. Selon M. Teufel, une constitution démocratique, et par conséquent la Constitution européenne, doit surtout comprendre les éléments suivants correspondant à trois priorités : premièrement, les droits fondamentaux des citoyens et les valeurs fondamentales sur lesquelles nous nous appuyons ; deuxièmement, une répartition claire des compétences, pour savoir qui fait quoi, qui est compétent pour quel domaine et en assume aussi la responsabilité, quelles sont les tâches que les 15 - et demain les 25 - États membres souverains souhaitent voir traiter à l'échelon européen ; troisièmement, quelle serait la structure des institutions, quelles compétences celles-ci auraient-elles, comment la question du pouvoir serait-elle réglée. Du point de vue des Länder allemands - et ils ne sont pas les seuls à penser ainsi - l'Europe n'aura un avenir que si le principe de subsidiarité est respecté, c'est-à-dire qu'il faut tenir compte de toutes les différences qui existent au niveau de l'origine, de la mentalité, de l'histoire, de la langue, de la religion et des convictions fondamentales des êtres humains. Toute uniformité serait contraire à l'idée européenne : il faut autant de diversité que possible - avec 25 États membres et de multiples régions - et autant d'unité que nécessaire. L'Europe doit être pensée du bas vers le haut. Les villes et communes en représentent les fondements. Avant que les États nationaux ne se créent en Europe, ce sont vraiment les villes qui ont marqué l'Europe. C'est pourquoi le droit à l'auto-administration des villes et communes doit être ancré dans la Constitution européenne. Viendraient ensuite d'autres unités autonomes, puis les régions et cantons - en Allemagne les Länder -, puis le pays membre - en Allemagne, la Fédération -, et enfin l'échelon européen.

Celui qui veut confier une tâche à un échelon supérieur doit apporter la preuve que celle-ci ne peut être effectuée qu'à ce niveau supérieur parce qu'elle dépasse les possibilités de l'échelon inférieur. C'est la plus petite unité qui détient le droit à l'origine. L'Union européenne ne sera pas forte en se chargeant d'innombrables tâches ; ce qui fait sa force, c'est de se charger des justes missions, et ces dernières peuvent parfaitement être définies. Il s'agit de toutes les missions qui dépassent le pouvoir de l'État national, l'Europe n'a donc pas à craindre d'avoir trop peu à faire. Il faut confier à l'Europe de nouvelles missions - on le voit bien ces jours-ci - et lui donner des compétences dans le domaine de la politique étrangère et de la sécurité : la sécurité intérieure, certes, et surtout la sécurité extérieure. Il y a huit ans, il y avait une phrase que l'on entendait sans cesse en Allemagne : dans les Balkans, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, l'Europe a échoué. M. Teufel, lui, avait toujours réfuté cette thèse. Ce n'est pas l'Europe qui a échoué dans les Balkans, mais plutôt les États nationaux européens. Car l'Europe n'a pas encore la moindre compétence dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité. Il faut donc confier de nouvelles tâches à l'Europe : le droit régissant le marché commun, la politique du commerce extérieur, une large partie de la politique agricole, la politique concernant les grands projets de recherche, la politique transfrontalière de protection de l'environnement, dès lors que l'on a un marché commun ; et la politique monétaire, dès lors que l'on a une monnaie commune. Ce sont là des missions qui dépassent le pouvoir de l'État national et doivent donc être traitées à l'échelon européen. Quels seraient alors les droits des parlements nationaux ? On a beaucoup réfléchi à ce sujet, et à la Commission des affaires de l'Union européenne du Bundestag - où M. Teufel a eu la chance d'être déjà invité une fois -, on en a également discuté. À Bruxelles, on a abordé ce sujet dans deux groupes de travail, à savoir le groupe "Subsidiarité" et le groupe "Parlements nationaux", le premier sous la présidence de l'Espagnol M. Mendez de Vigo, le second sous la présidence de Mme Stuart, députée britannique à la Chambre des Communes, que beaucoup connaissent en Allemagne, car elle est originaire de Basse Bavière. Tout d'abord, on pense que les parlements nationaux doivent contrôler les gouvernements nationaux, leur fixer des règles et exercer un contrôle. Ensuite, au cours de la discussion, on a élaboré une bonne proposition soutenue par de nombreux participants, laquelle vise à instaurer un système d'alerte rapide : la Commission, qui garderait le droit d'initiative pour les normes européennes, devrait envoyer la proposition le plus tôt possible aux parlements nationaux, c'est-à-dire lorsqu'elle informe l'opinion publique ou le Conseil européen. Les parlements nationaux auraient alors un délai de quatre semaines pour faire part d'objections liées aux aspects du principe de subsidiarité. La Commission aurait l'obligation d'examiner ces objections mais ne serait pas tenue de les prendre en compte. En effet, si elle était obligée d'en tenir compte, il y aurait 15 parlements, ou 25 à l'avenir, qui seraient co-législateurs à l'échelon européen, et cela n'est pas possible. Mais la Commission devrait se pencher attentivement sur ces propositions avant d'y passer

outre, car les parlements nationaux auraient le droit de déposer plainte devant la Cour de justice européenne, et ce dans un délai de quatre semaines après l'adoption de la norme, mais avant son entrée en vigueur. La Cour de justice européenne aurait alors quatre semaines pour décider s'il y a infraction au principe de subsidiarité et au droit des parlements nationaux des États membres ou non, de telle sorte qu'il n'y aurait pas de perte de temps, une action en justice pouvant toujours intervenir ultérieurement. Pour obtenir une meilleure intégration et une plus forte participation des parlements nationaux, M. Teufel estime que cela serait préférable à la création d'un congrès européen qui se réunirait deux ou trois jours par an, à l'extension de la COSAC ou à la mise en place d'organes quelconques. On ne peut pas créer une troisième chambre pour élaborer la législation européenne. Les Länder allemands sont d'avis qu'au cours des 30 ou 40 dernières années, on a confié bien trop de tâches à l'Europe, alors que celles-ci auraient pu être mieux gérées à l'échelon des pays membres ou des régions, voire même des villes et communes. Si l'on se demande pourquoi il en est ainsi, il faut analyser les brèches auxquelles le niveau de pouvoir européen a recouru pour s'octroyer de plus en plus de compétences. Première brèche : la "présentation des objectifs généraux". Chaque traité européen comprend tout d'abord deux pages d'objectifs généraux. Et si l'on se réfère à ces objectifs généraux, on peut pratiquement tout ramener au niveau européen. C'est la raison pour laquelle il est important de demander que ces objectifs généraux ne puissent pas servir de justification à l'octroi de compétences. La deuxième brèche, c'est l'article sur le marché intérieur, la clause générale. Qu'est-ce qui ne fait pas partie du marché intérieur ? Les réglementations sur les médias, l'approvisionnement en eau d'une commune, l'élimination des déchets, ce que l'on appelle en Allemagne les services publics, tout cela est soumis à la concurrence et fait partie du marché intérieur. Avec une telle justification, on pourrait ramener n'importe quelle tâche vers le haut, y compris celles qu'on remplirait bien mieux en bas, à meilleur marché, de manière plus efficace et plus proche des citoyens. Enfin, la troisième brèche, c'est la clause générale de l'article 308 du traité CE. Dans un entretien confidentiel, deux commissaires ont dit à M. Teufel qu'effectivement, s'ils ne trouvaient rien dans un traité définissant leurs compétences, ils prenaient l'article 308 du traité CE qui est précisément une clause générale. Sachant cela, il convient de rendre ces brèches plus étroites ou de les combler si l'on veut que chaque niveau fasse ce qui lui revient. Il faut naturellement qu'il y ait une répartition des compétences et M. Teufel trouve que le *praesidium* a trouvé une approche très valable dans sa proposition. Celle-ci comprend un article sur les compétences exclusives de l'échelon de pouvoir européen, un article sur les compétences mixtes et un article sur les compétences complémentaires. Il trouve que ce qui est énuméré comme différents domaines est raisonnable. On ne pourra cependant porter de jugement définitif que lorsqu'on connaîtra la seconde partie du projet de Constitution qui indiquera les différents ressorts politiques. Pour M. Teufel, il sera essentiel de voir si la seconde partie du traité a le même rang que la



première, s'il est plus facile d'apporter des changements à la seconde partie ou si les conditions restent les mêmes, à savoir une ratification par les parlements nationaux. Si l'on donne un autre rang à la première partie, chacun essaiera de mettre un maximum de choses dans la première partie et ne se contentera pas de les placer dans la deuxième partie. Si au contraire la seconde partie est de rang égal, cela n'aura pas d'importance. On ne peut donc pas encore juger définitivement de ce qui est prévu aux trois articles, mais il approuve cette approche. Il pense qu'il faut ajouter le respect de l'identité nationale, c'est-à-dire inscrire les domaines de compétences des États membres, qui limitent l'exercice des compétences européennes. Bien entendu, quand une tâche a été déléguée *expressis verbis*, le principe du droit public s'applique et il est inutile de se demander si la compétence reste à l'échelon national. Bien que ce principe soit déjà en vigueur actuellement, il y a de plus en plus de tâches qui relèvent de l'Europe. Il pense par conséquent qu'il convient de définir les tâches qui ne relèvent en aucun cas de l'Europe, par exemple l'ordre intérieur, la structure de l'État dans un pays membre. La France ou l'Allemagne ne veulent certainement pas qu'on leur impose comment structurer l'État de l'intérieur. La reconnaissance de l'autonomie communale relève de cette matière. L'orateur pense que le statut juridique des Églises et communautés religieuses en fait aussi partie. Il ne voit pas comment 25 pays pourraient se mettre d'accord sur le statut juridique des Églises et communautés religieuses. Cela devrait rester du domaine national. La nationalité, la défense nationale, l'éducation, la promotion de la culture, les réglementations sur les médias, les services publics d'intérêt général, les systèmes de protection sociale, autant de matières dont on s'accorde généralement à dire jusqu'à présent qu'elles doivent rester du domaine de compétences des États membres. Il est naturellement indispensable d'avoir des principes régissant les compétences, c'est-à-dire le principe du mandat individuel limité, le principe de proportionnalité, la loyauté mutuelle envers l'Union, le respect de l'identité nationale des États membres. Voilà pour le premier domaine. Le deuxième concerne les organes de l'Union. Selon M. Teufel, l'organe de l'Union européenne qu'il est le plus urgent de réformer est le Conseil européen. Il faudrait d'abord distinguer clairement entre pouvoir législatif et tâches administratives du Conseil. Si le Conseil exerce un pouvoir législatif, il doit siéger publiquement car aucun parlement démocratique au monde ne siège sans présence du public. Il faudra alors avoir davantage de décisions à la majorité, et ce avec majorité double : majorité des habitants et majorité des États. On abandonnera pratiquement le principe de l'unanimité, mais il faudra éventuellement opérer avec des majorités qualifiées. Partout où le Conseil joue le rôle d'organe législatif, M. Teufel pense que le Parlement européen doit avoir au moins les mêmes compétences pour légiférer. Cela vaut aussi pour le droit budgétaire. L'ensemble de la législation budgétaire ne saurait relever seulement du Conseil, mais doit aussi être l'affaire du Parlement européen. Le Conseil devrait évoluer vers une chambre des pays, le Parlement européen étant la chambre représentant les

citoyens, et les deux chambres devant légiférer ensemble. Mais ceci amène déjà au second organe. M. Teufel veut que l'on renforce le Parlement européen, d'une part, en l'intégrant pleinement dans le processus de législation, notamment de la législation sur le budget, et d'autre part en lui donnant le droit d'élire le président de la Commission, ce qui le conduit à parler de la Commission. Il souhaite une Commission forte avec un président fort. Ce dernier doit être élu par le Parlement, mais il faut certainement impliquer le Conseil dans cette élection et il faut aussi que le président ait le droit de donner des instructions ou d'imposer des directives aux membres de la Commission.

M. Teufel indique qu'il donne là son avis et observe - en demandant aux participants de bien vouloir partager son avis - que les membres de la Convention doivent montrer une grande disposition au consensus, surtout si la Convention veut s'imposer. Elle n'est pas là pour établir la Constitution mais pour élaborer une proposition destinée au Conseil des chefs d'État et de gouvernement, et ces derniers seront certainement plus impressionnés par un large consensus que par la présentation de différentes alternatives.

M. Teufel souhaite à présent s'exprimer en toute franchise sur la question de la présidence du Conseil. Les gouvernements allemand et français ont fait une proposition selon laquelle la présidence du Conseil doit être élue pour deux ans et demi ou pour cinq ans. Le fait que la France et l'Allemagne élaborent en commun une proposition constitue à ses yeux une valeur en soi. Il pense en outre que sur les 20 propositions, 18 pourraient absolument obtenir un consensus au sein de la Convention. Il pense qu'il est bon de créer un double chapeau pour les deux personnes chargées de la politique étrangère au sein de la Commission et au Conseil. Il est d'avis que les gouvernements d'Allemagne et de France sont très courageux de proposer que cette personne porte le titre de ministre des Affaires étrangères, qu'on ait donc un ministre européen des Affaires étrangères. En revanche, la proposition selon laquelle on remplacerait la présidence tournante par période de six mois par un président en titre qui aurait un mandat de deux ans et demi ou de cinq ans est très controversée. Selon lui, il faut en discuter car le fait de changer tous les six mois n'est pas la meilleure solution. Mais 40 à 50 membres de la Convention se sont prononcés sur ce point et il y en a sûrement 80% qui le rejettent complètement, notamment les représentants des petits pays et ceux des nouveaux pays qui seront membres de l'Union européenne en 2004. Sa voisine, la représentante du gouvernement de Finlande, avait dit par exemple que le fait de pouvoir assurer la présidence du Conseil pour six mois était un symbole de parité et d'égalité en droits entre tous les pays. Il faudra donc continuer à discuter de ce sujet en détails. M. Teufel ne s'est pas encore forgé d'opinion définitive. L'essentiel pour lui est de voir quelles compétences le président du Conseil doit avoir. Premièrement, il prépare les réunions du Conseil et les préside ; deuxièmement, il exécute les décisions du Conseil. Jusqu'à présent, c'est la Commission qui s'en charge. Il y a donc deux possibilités : ou bien la Commission continue à le faire, dans ce cas elle seconde le

président du Conseil et le président de la Commission se trouve en position supérieure ou inférieure ; ou bien le président du Conseil le fait lui-même et il doit alors mettre en place sa propre administration en supplément de l'administration qui existe déjà pour la Commission. Aucune de ces solutions ne lui semblent vraiment judicieuses. Selon M. Teufel, il faut vraiment réfléchir à cette question du dualisme entre président du Conseil et président de la Commission. Il y a une autre institution qui doit obtenir le statut d'organe, une forte représentativité et le droit d'agir en justice, c'est le Comité des régions. De même, on souhaite que les régions dotées d'organes législatifs, donc les Länder allemands, aient le droit d'agir en justice pour toutes les questions où ils détiennent les compétences à l'intérieur de l'État et peuvent donc être touchés par la non-observation du principe de subsidiarité. Pour que les Länder puissent défendre leurs droits et faire respecter le principe de subsidiarité, il faut qu'ils aient le droit de déposer de manière autonome une plainte devant la Cour de Justice européenne. M. Teufel veut mentionner deux ou trois points pour terminer. La question de la référence à Dieu fait l'objet de nombreux débats. M. Teufel pense qu'il faut respecter les opinions de chaque membre de la Convention. Il trouve que la constitution polonaise comprend une approche très intéressante, puisqu'elle indique en substance que l'on respecte la foi en Dieu, source de tout ce qui est bon, juste, vrai et beau, et que l'on respecte ceux qui ne partagent pas cette foi mais approuvent ces valeurs en se référant à d'autres sources. Tous ceux qui croient en Dieu se trouveraient ainsi représentés, et l'on exprimerait en même temps considération et tolérance vis-à-vis de ceux qui ne partagent pas cette croyance. Enfin, M. Teufel souhaite mentionner qu'il est prévu de supprimer la structure à plusieurs piliers des traités, en ayant un seul traité constitutionnel et l'application générale de la méthode communautaire, avec le cas échéant des règlements spéciaux pour certains secteurs de la politique, y compris la politique étrangère et de sécurité commune ou la justice et les affaires intérieures, ainsi qu'une forte réduction du nombre d'actes qui passeraient à cinq ou six et seraient rebaptisés pour utiliser un langage que les citoyens comprennent, ce qu'il juge important – loi, loi-cadre, règlement, décision, recommandation, prise de position. M. Teufel espère ne pas avoir parlé trop longtemps et remercie ses collègues de leur attention. Il se réjouirait si les députés partageaient bon nombre des vues que les Länder allemands veulent soumettre à la Convention chargée d'élaborer la constitution européenne et il se tient naturellement à leur disposition pour dialoguer sur toutes les questions que d'autres évaluent différemment.

Le **Président** remercie M. le ministre-président. Il pense qu'il est important d'avoir eu cette intervention et d'avoir entendu des membres de la Convention venant de différents horizons : les représentants à la Convention venant des deux parlements, le représentant du

gouvernement allemand et le représentant du Bundesrat allemand qui a naturellement mis l'accent sur le rôle que les régions doivent jouer en Europe.

En relation avec les nombreuses interventions de cette journée, et pour élargir en quelque sorte la réflexion, la parole sera donnée à présent à des intervenants qui ne proviennent ni du monde parlementaire ni du monde politique. Des députés du Bundestag allemand et de l'Assemblée nationale leur répondront. On a demandé à trois ou quatre collègues du Bundestag allemand de répondre, mais on serait très heureux que des représentants de l'Assemblée nationale réagissent aux interventions de ces jeunes. Avec les responsables, il a été convenu de procéder comme suit : il y aura trois interventions avec des contributions intéressantes élaborées par des élèves, contributions qui ont été non pas préparées mais coordonnées par l'Institut franco-allemand. Tous ces élèves s'intéressent beaucoup à l'Europe et - lui a-t-on dit - aux relations franco-allemandes. Le Président propose de donner d'abord la parole aux élèves, et ensuite, les collègues - français et allemands, sans ordre établi - pourront leur répondre. Il espère que l'on pourra alors mener un débat animé et peut-être reprendre certains des points énoncés par le ministre-président, M. Teufel.

Le Président donne la parole à Edith Wilhelm et Simon Bühler.

**Edith Wilhelm et Simon Bühler (lycée Wagenburg, Stuttgart)** remercient au nom du lycée Wagenburg les organisateurs de les avoir invités à cette manifestation. Ils espèrent pouvoir participer à un débat intéressant et instructif cet après-midi.

Personne n'ignore les noms des grands hommes politiques qui ont jeté les bases de l'Europe, Charles de Gaulle, Konrad Adenauer ou Robert Schuman, pour ne citer qu'eux. L'unité politique n'est pas synonyme d'abandon de la nation. Les élèves du lycée Wagenburg de Stuttgart, un lycée franco-allemand, y attachent beaucoup d'importance, car c'est pour eux une idée fondamentale pour l'avenir de l'Europe. En tant que représentant de la jeune génération, on est responsable de l'avenir de l'Europe et même du monde entier. Les élèves pensent que l'Europe doit se présenter de manière unie et solidaire, tout en préservant les particularités régionales. Les intérêts nationaux doivent s'effacer pour permettre à la jeune Europe de continuer à se développer et à évoluer. Les élèves ne pensent pas que cette Europe puisse être un composite de diverses particularités, mais qu'elle conservera celles-ci qui, selon eux, sont très importantes, très précieuses et enrichissantes. C'est pourquoi il est important de préserver ces cultures en créant des institutions telles que l'Académie française pour éviter que ces cultures ne perdent leur influence dans les différents pays. Les moyens financiers mis à la disposition de ce type d'institutions - par exemple, pour les échanges organisés par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse - doivent être augmentés pour que les élèves puissent se familiariser davantage avec d'autres cultures et civilisations européennes. En tant qu'élèves, ils

pensent que ceci est important pour l'avenir de l'Europe, pour qu'ils se sentent plus Européens que Français, Allemands ou Italiens. Il faut créer certaines normes dans le domaine de l'éducation pour atteindre une égalité entre les élèves des différents pays membres. Il est également important que les générations futures abordent les grandes questions européennes, elles doivent comprendre que l'Europe n'est pas quelque chose de lointain qui ne les regarde pas, mais que l'Europe est au contraire leur avenir. Il faut aussi souligner que les différents pays membres doivent garder certaines prérogatives et doivent se réserver la possibilité d'élaborer les programmes scolaires et les programmes d'études pour tenir compte des particularités de ces pays, qu'elles soient géographiques, historiques ou culturelles. Il faut aussi une assimilation dans le domaine de l'éducation et des diplômes équivalents qui soient valables et reconnus dans toute l'Europe. C'est pourquoi il faut avoir la possibilité d'apprendre plusieurs langues. Ces langues devraient être enseignées dans toutes les écoles d'Europe pour créer un sentiment d'appartenance et favoriser la communication entre les ressortissants de différents États.

Les deux élèves veulent aborder un autre sujet qui est également important pour une Europe unie. Il s'agit de la nationalité européenne. La création d'une nationalité européenne représenterait une autre étape importante dans le sens d'une Europe unie. Cette nationalité servirait d'identité première, sans pour autant faire disparaître les nationalités existantes. Pour conclure, les élèves indiquent que le système politique de l'Europe devrait être un système fédéral semblable à celui de l'Allemagne, avec la possibilité d'une Union où chaque pays peut préserver sa diversité.

Le **Président** est d'avis que cette intervention était remarquable, non seulement du point de vue du contenu mais aussi par sa forme. Parler au micro de manière aussi décontractée et avec tant de talent devant 40 députés et autres invités de marque, cela mérite bien des compliments, d'autant plus que leur français est excellent. D'ailleurs, de nombreux députés pensent que leurs revendications, comme celles qui concernent l'Office pour la Jeunesse, sont tout à fait justifiées.

**Anna Maria Przybill et Moritz Mursa (lycée Bunsen, Heidelberg)** se réjouissent de pouvoir prendre la parole lors de cette manifestation. Ils fréquentent la onzième classe du lycée Bunsen de Heidelberg. Le nom de Robert Bunsen semble indiquer qu'il s'agit d'un lycée orienté vers les sciences naturelles, mais cette école a un profil linguistique très marqué. La particularité de ce lycée est de proposer un enseignement bilingue allemand-français avec la possibilité d'obtenir à la fois l'*Abitur* allemand et le Baccalauréat français. Dans le Bade-Wurtemberg, il n'y a que neuf écoles qui offrent cette possibilité. Pour préparer cette intervention, les élèves avaient organisé trois groupes de travail portant sur trois thèmes

particuliers : premièrement, leur expérience en tant qu'élèves ayant un enseignement franco-allemand, deuxièmement, les perspectives d'un système d'éducation européen, et troisièmement, des propositions pour l'avenir de l'Europe. Au cours de leur vie scolaire, ils ont eu des contacts réguliers avec des élèves de Montpellier et Wissembourg. Cela leur a permis d'apprendre à connaître la langue, la culture et l'art de vivre des Français et leur a donné un premier aperçu du système scolaire en France. La prochaine rencontre avec des élèves du lycée Stanislas de Wissembourg, leur école partenaire, aura lieu dans le cadre d'une visite commune à Berlin qu'ils ont préparée avec leur classe. Ce voyage est subventionné par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, de même que les échanges effectués par le passé. Cette aide financière est indispensable pour que tous les élèves puissent participer à un tel programme. Les échanges avec les élèves français devraient être encore plus fréquents et avoir lieu régulièrement. Les élèves proposent de créer d'autres Offices pour la Jeunesse pour faciliter les rencontres avec d'autres pays européens. Les expériences faites avec l'enseignement bilingue sont en général positives. Pendant toute leur scolarité, ils ont été beaucoup aidés par leurs professeurs. Le fait qu'ils puissent participer à cette manifestation aujourd'hui en témoigne. Dans l'ensemble, ils sont satisfaits d'avoir la possibilité de passer à la fois l'*Abitur* allemand et le Baccalauréat français. Ce double diplôme leur permet d'accéder aux universités françaises et de faire des études dans un autre pays. Les élèves pensent que cette compétence bilingue et biculturelle devrait servir d'exemple pour des formations semblables avec d'autres langues et d'autres pays en Europe. Ils souhaitent aborder un autre thème qui les préoccupe beaucoup en tant qu'élèves, à savoir l'éducation et sa portée européenne. L'étude Pisa a montré que, dans plusieurs pays européens, dont l'Allemagne et la France, le système d'éducation présente de graves faiblesses. Il faut donc tirer des enseignements de ce que font les autres et trouver des solutions communes pour résoudre ces problèmes des systèmes d'éducation. La priorité doit être de renforcer l'enseignement de la langue maternelle dans les divers pays, de sorte que les élèves d'origine étrangère aient les mêmes chances d'accès à l'éducation. Par ailleurs, dans une Europe multilingue, il est important de commencer le plus tôt possible à apprendre des langues étrangères. La langue du pays voisin joue naturellement un rôle particulier. Il est indispensable que chaque élève apprenne en plus l'anglais. Les élèves ne croient pas que tous les systèmes d'éducation en Europe doivent être semblables, mais ce qui est important, c'est qu'à la fin de la scolarité, le niveau de formation soit de même valeur partout. Les jeunes qui veulent vivre dans un autre pays, y faire des études et y passer des examens rencontrent encore de nombreux obstacles administratifs. Il faut donc que les diplômes soient reconnus mutuellement - l'on entend les diplômes sanctionnant la fin de chaque cycle scolaire -, pour que les jeunes puissent suivre une formation ou des études supérieures dans tous les pays de l'Union européenne. Tous les diplômes universitaires devraient être reconnus partout en Europe. Pour y parvenir, il faut que

les études universitaires soient davantage harmonisées. L'espace universitaire européen qui doit se créer d'ici l'an 2010 fait partie des objectifs prioritaires. Un exemple de leur vision concernant la vie scolaire, universitaire et professionnelle dans la future Europe : on passe le Baccalauréat en France, on fait des études de droit en Espagne puis on s'installe en Irlande pour y ouvrir un cabinet d'avocat - et tout cela sans avoir à repasser d'examens supplémentaires aux différentes étapes. Pour qu'une carrière professionnelle de ce type puisse se faire, il faut naturellement maîtriser plusieurs langues européennes. Il est important que les écoles incitent les élèves à apprendre plusieurs langues étrangères. Il faut aussi que les écoles fournissent le cadre et la structure pour cet enseignement des langues. Les élèves ont également réfléchi à l'avenir politique de l'Europe. L'introduction de l'euro a certainement apporté plusieurs avantages pour les citoyens en Europe. Un grand avantage est que l'on peut mieux comparer les prix et que l'on n'est plus obligé de changer de l'argent quand on voyage en Europe. C'est un exemple sans précédent qui montre que les pays sont prêts à renoncer à des symboles nationaux tels que la monnaie et cela indique les progrès déjà obtenus dans le rapprochement en Europe. Ce rapprochement exemplaire qui a eu lieu dans le domaine économique devrait s'étendre à d'autres domaines, par exemple la politique étrangère, la défense, la protection de l'environnement, l'éducation et les transports. En politique étrangère, il faut rechercher des solutions communes pour tous les conflits. Cela signifie que face à la crise en Irak, les pays européens devraient d'abord se consulter et essayer de définir une position cohérente. Les élèves misent sur l'entente entre l'Allemagne et la France dans ce processus et sur leur capacité de trouver une solution. Dans le domaine de l'environnement, il s'agit de réfléchir ensemble au stockage définitif des déchets radioactifs et à l'utilisation d'énergies renouvelables. Dans le domaine juridique, il s'agit avant tout d'harmoniser le droit pénal, le droit fiscal et le droit du travail, pour éviter que de grandes entreprises ou que des fortunes soient transférées dans d'autres pays européens. Tous les progrès réalisés jusqu'ici, les tâches actuelles et les futures tâches de l'Europe devraient être mieux présentés à l'opinion publique et faire l'objet de l'enseignement à l'école. Il reste encore beaucoup à faire pour que les élèves développent une conscience de citoyennetés européennes. C'est par exemple en préparant cet exposé dans leur classe que les élèves du lycée Bunsen ont pour la première fois traité de manière approfondie le thème de l'Europe. Cependant, s'ils revendiquent des positions communes dans les domaines indiqués, cela ne veut pas dire pour autant que les pays doivent abandonner leur identité culturelle. Dans le cadre d'une constitution européenne commune, chaque pays doit garder ses spécificités, car c'est précisément ce qui est intéressant et vaut la peine d'être découvert dans tous les pays de l'ancienne et de la nouvelle Europe que les élèves appellent de leurs vœux.

Le **Président** remercie les élèves de cette présentation également remarquable. Celle-ci a été préparée en classe et l'on sent que beaucoup y ont participé. Il attire l'attention sur le fait que l'on a veillé à ce que non seulement la France et l'Allemagne puissent parler au cours de cette réunion, mais aussi le Wurtemberg et le pays de Bade. Les élèves de Heidelberg viennent de Bade.

**Mathias Rubin-Schwarz (lycéen de Tübingen)** se présente. Il a 18 ans et il est élève de l'école Wilhelm Schickert à Tübingen. Quand on lui a demandé s'il pouvait parler de l'Europe, il a fallu qu'il réfléchisse à ce que l'Europe signifie pour lui, ce qu'il en attend. Il s'est souvenu d'une discussion qu'il avait eue avec une amie il y a quelques semaines. Ils discutaient des pays où ils pourraient passer leurs vacances. Lorsqu'il avait proposé de partir ailleurs, par exemple en Asie, elle s'y était strictement opposée. Au début, il ne comprenait pas pourquoi, mais elle lui avait exposé ses motifs, et alors il l'avait comprise. Elle disait qu'elle aimerait passer ses vacances en Europe, car on sait que dans ces pays, on a une certaine sécurité, et que si quelque chose vous arrive, on vous aide, pas seulement les amis ou l'administration en Allemagne, mais aussi les autorités dans le pays concerné. Il veut dire par-là que nous devrions tous être heureux et reconnaissants de vivre dans la Communauté qu'est l'Europe, où l'on a atteint certains standards, où l'on peut se sentir en sécurité et où l'on a tout quand même. On a des régions froides au Nord, comme la Finlande ou la Suède, des régions chaudes bordées par la mer, comme l'Italie ou l'Espagne, et un centre riche en culture comme la France ou l'Allemagne. Pour dire les choses de manière un peu banale, ce que l'on a ici en Europe est vraiment "super". Beaucoup aimeraient vivre dans une telle Communauté, avec un tel niveau de vie. Il ne faut jamais l'oublier ! Le français n'a jamais été sa matière préférée à l'école, au contraire, il n'a jamais aimé cette matière. Mais cela tenait plutôt à lui qu'à la langue. Car la première année, il ne s'était pas donné la peine de bien apprendre, et ensuite il n'avait jamais réussi à combler ses lacunes. Quand il est passé à la dixième classe, il a eu l'idée de partir un an en Amérique dans le cadre d'un échange. Les États-Unis l'avaient toujours fasciné, c'est le pays le plus puissant, unique en son genre, et d'une très grande diversité. L'Amérique est gigantesque, très différente et pourtant très semblable. Une des choses qui l'ont frappé dès son arrivée en Amérique, c'est qu'il n'existe pas d'Américain-type. Chacun est différent, l'un est originaire de Chine, l'autre d'Europe ou du Mexique, mais tous ont le sentiment d'être américains, sans renier leurs origines. Et ils sont fiers d'être des Américains. Il en a pris conscience surtout après l'attentat terroriste. Il a ressenti cette unité de façon incroyable. Tous se serraient les coudes et étaient totalement prêts à s'entraider. À ce moment, avec d'autres élèves participant aux échanges, il s'était demandé ce qui se serait passé si cet attentat avait eu lieu en Europe. Ils étaient tous d'accord pour dire que la situation aurait été différente. Ils ne pouvaient pas imaginer que l'Europe aurait été alors aussi unie que l'Amérique. Il serait bon



que les choses changent, mais pour l'instant, ils n'ont pas l'impression qu'il y ait cette cohésion en Europe. Il se demande pourquoi cela ne fonctionne pas en Europe. En Europe, tous les pays ont leur propre caractère et se ressemblent pourtant. Nous sommes des Européens, et il se demande pourquoi nous n'attachons pas beaucoup d'importance au fait d'être des Européens. Selon lui, les différents pays se jalouent tant que parfois, il n'est pas possible d'agir en commun car on perd de vue l'essentiel. Il souhaiterait que l'Europe devienne une véritable unité, une communauté avec une voix commune, sa voix propre. Elle n'est pas obligée de toujours suivre les États-Unis, mais ne doit pas non plus s'y opposer systématiquement. Elle doit se distinguer, ne pas se contenter de réagir mais agir aussi. Pour que cela puisse se faire, il faut que tous les pays européens se rangent à cet avis. Car seuls, les pays sont faibles, c'est d'être unis qui les rend forts. On l'a bien vu dans la situation actuelle concernant l'Irak. Par ailleurs, il a réfléchi sur ce qu'il attend de l'Europe à l'avenir. Ce qui lui est venu à l'esprit peut paraître évident et pourtant, selon lui, on ne le fait pas vraiment. Le problème est qu'on ne coopère pas réellement pour résoudre des problèmes communs. En Allemagne et en France, on a certainement les mêmes problèmes, tels que le chômage ou la conjoncture. Sur ces questions, les pays ne coopèrent pas encore vraiment. Chaque pays essaie de résoudre son problème tout seul et s'il s'endette trop ou enfreint d'autres règles, il reçoit un avertissement de Bruxelles, ce qui n'aide pas le pays à résoudre son problème, au contraire : cela exerce encore davantage de pression sur lui. Si l'on a des problèmes en Allemagne, pourquoi ne pas regarder ce que font les voisins ? S'ils n'ont pas ces problèmes, nous pouvons nous inspirer de ce qu'ils font. Et s'ils ont les mêmes problèmes, on peut essayer de les résoudre en commun. Certes, les systèmes sont souvent différents, mais de manière générale, on partage les mêmes opinions sur ce qui est bon ou mauvais. Il trouve que l'on peut tout construire à partir de là. Il trouve dommage qu'on l'ait si peu fait jusqu'à maintenant, en dépit de tous les organes et institutions créés. Si on lui demandait ce qu'il attend de l'Europe, il dirait une coopération plus étroite pour résoudre les problèmes communs, plus de cohésion et une voix commune et surtout une voix propre pour se faire entendre.

Le **Président** le remercie. Lui aussi pense que nombreux sont les participants qui souhaitent aussi une coopération plus étroite. On ne peut qu'espérer que cela réussisse.

**M. Günter Gloser (SPD)** est impressionné par les exposés et commentaires des élèves. Vu le temps qui est imparti, il ne peut revenir que sur certains points et souhaite d'abord s'exprimer sur le dernier commentaire. Ce que Matthias souhaite, à savoir que l'Europe parle d'une seule voix, c'est en effet ce que l'on retrouve dans tous les discours du dimanche en politique, mais dans l'action quotidienne, on s'écarte souvent de ces objectifs. Pourtant, M. Gloser prend toujours soin de rappeler que les choses ont beaucoup évolué au cours des dernières années,

on constate des progrès, même si ceux-ci sont parfois lents et comparables à des escargots. Ce que les jeunes demandent, que l'on regarde au-delà de chez soi, c'est ce qu'on appelle en anglais le *'best practises'*. Depuis quelques années, c'est devenu une règle par exemple dans le domaine de la politique de l'emploi. Il faut cependant faire son autocritique et dire que si l'on regarde souvent au-delà de chez soi, et que l'on va voir ce que font les autres, quand on retourne chez soi, on n'en réalise peut-être qu'une partie. M. Gloser prend donc cet avertissement et cette revendication très au sérieux, car il pense que c'est la seule façon de pouvoir appliquer dans son propre pays des solutions qui donnent de bons résultats ailleurs. Les élèves ont beaucoup parlé des secteurs relevant de l'éducation, de la culture. Comme il sait qu'un ministre-président est présent dans la salle et que ce dernier a abordé très clairement les différentes compétences dans son discours, il peut dire qu'il souscrit à un grand nombre d'objectifs parmi ceux qui ont été indiqués, mais - il le dit sciemment - en Allemagne, il faut se mettre d'accord car la politique ayant trait à la culture, à l'éducation et à la formation relève des Länder. Mais on peut certainement réfléchir à la manière d'aboutir à des résultats communs en dépit de cette diversité et comment les appliquer ensuite à l'échelon européen. C'est ainsi qu'il y a déjà eu de nombreux progrès en ce qui concerne la reconnaissance de diplômes. Cependant, la semaine dernière, une jeune bachelière de Nuremberg est venue le voir à son bureau. Elle voulait commencer immédiatement ses études à Londres mais ne pouvait pas le faire, bien qu'elle ait déjà une place parce qu'en Allemagne, on ne peut obtenir de bourse que si l'on étudie d'abord plusieurs semestres en Allemagne avant de poursuivre des études en Grande-Bretagne. Ceci montre bien que les élèves ont raison de formuler ces revendications. En ce qui concerne le développement des institutions, par exemple l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, un geste a été fait au début de cette réunion. M. Gloser espère que les participants seront suffisamment forts pour imposer cette mesure contre les politiques qui s'occupent du budget et des finances au Bundestag. Il ne peut parler qu'au nom du SPD. Après la réunion de Versailles, le président du groupe parlementaire, M. Franz Müntefering, s'était fortement engagé dans ce sens. Il existe aussi d'autres Offices, par exemple l'Office germano-polonais pour la Jeunesse, et une coopération très étroite dans le domaine du Fonds d'avenir germano-tchèque. On voit donc déjà des efforts dans ce domaine. Pour terminer, M. Gloser voudrait mentionner encore deux points : comme un collègue de la Diète polonaise est présent, il doit dire qu'il a toujours trouvé le travail et l'orientation de l'Université Viadrina à Francfort sur l'Oder remarquables comme ouverture vers l'Europe de l'Est, puisque des jeunes gens venant des pays d'Europe de l'Est, d'Allemagne ou d'autres pays y font des études dans le but d'apprendre la langue des autres pays pour pouvoir ainsi pratiquer les échanges dont on a tant parlé aujourd'hui. Il aimerait bien demander encore à Moritz pourquoi il veut aller en Irlande et y exercer le métier d'avocat, si cela est lié aux impôts, mais il laisse la question en suspens.

**M. Robert Lecou (France)** est très ému de pouvoir participer à cette rencontre. Il se souvient avoir acheté son premier appareil photo en Allemagne lorsqu'il est venu à Stuttgart il y a 17 ans. Aujourd'hui, il se retrouve avec des députés et des jeunes, et il trouve que c'est quelque chose de tout à fait extraordinaire car il y a quelques années, on n'aurait pas pu l'imaginer. Après le discours du ministre-président et cette solide analyse des institutions qu'il a faite, après avoir entendu aussi les interventions spontanées des élèves, il veut dire d'abord que l'Europe est utile, tout le monde l'a dit mais il faut le répéter sans cesse. Même si nous vivons en paix à l'heure actuelle, ce n'est pas assuré pour toujours. La paix se prépare, c'est pourquoi il faut continuer à œuvrer dans ce sens. L'Europe est aussi nécessaire, c'est quelque chose d'irréversible, de même qu'en France on a créé les syndicats de communes, c'est-à-dire des associations de différentes communes. Cela ne se passe pas seulement à l'échelon local et il est important de respecter le principe de subsidiarité. Pourtant, il est bon de plaider pour une Europe qui s'occupe également de politique étrangère et de défense. M. Lecou pense que le plus important est de gagner les citoyens à la cause européenne. En effet, quand on regarde en France, on constate ce qu'a dit sa collègue ce matin, à savoir que les difficultés sont toujours imputées à l'Europe. Par exemple, si les chasseurs ont un problème qu'ils ne peuvent résoudre, ils disent que c'est à cause de l'Europe. Or la chasse fait partie de notre culture et de notre mode de vie et c'est important aussi pour la France. Cela signifie qu'il faut avoir une plus grande proximité entre les citoyens et l'Europe. En tant qu'adulte et en tant que responsable, on doit se laisser inspirer par ces jeunes et faire preuve d'ambition pour l'Europe. Il y a beaucoup de choses que l'on ne fait pas par manque d'ambition et cela vaut aussi pour ce qui reste à faire au niveau des institutions. Il faut avancer davantage, il faut oser davantage d'Europe tout en respectant la diversité. Ce qui a été dit ici est important et très émouvant et il faut aussi observer la façon dont les mentalités évoluent. Il s'est rendu en Pologne et a été très étonné que quelqu'un lui demande comment il se fait que l'on s'interroge pour savoir si la Pologne fait partie de l'Europe. La Pologne fait naturellement partie de l'Europe. Il y a encore de grands progrès à faire pour accepter les autres. Il y a parfois des malentendus et le mieux est de continuer à partager ensemble ces expériences. C'est pourquoi il souhaite remercier les organisateurs de cette rencontre et les encourager à poursuivre dans cette même voie. Il faut noter que l'Europe est très vaste et s'étend jusqu'à la Méditerranée. M. Lecou voudrait faire une proposition, peut-être pourrait-on organiser l'une des prochaines rencontres sur les bords de la Méditerranée, par exemple à Montpellier, la ville jumelée avec Heidelberg.

**M. Gérard Voisin (France)** indique qu'il vient de Bourgogne et aimerait inviter les participants dans sa région comme vient de le faire son collègue. Il souhaite témoigner son amitié car des hommes et femmes politiques de talent ont dit des choses remarquables

aujourd'hui. Cet après-midi, on a pu constater la maturité des jeunes qui étaient présents parmi les députés et ont tenu des exposés en français et en allemand. M. Voisin veut revenir brièvement sur ce qui a été dit. En France, le cumul des mandats est possible. Cela permet d'être à la fois député à l'échelon national et maire d'une ville ou d'une commune. C'est donc en sa qualité de maire d'une petite ville de 8000 habitants qu'il prend la parole. Dans sa région, on peut regarder la télévision allemande, c'est pourquoi il veut exprimer toute sa considération pour la ville de Brackenheim ainsi que les villes jumelées avec elle en Italie, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie et aussi en Irlande – ce qui le fait penser à son collègue. Les jeunes gens ont dit beaucoup de choses qui l'amènent à penser qu'il faut être à l'écoute des jeunes, pas seulement cet après-midi mais toujours. Car les jeunes leur donnent des leçons que l'on n'écoute pas toujours. Il faut échapper aux contraintes que l'on s'impose parfois soi-même. L'orateur pense donc que de telles rencontres entre des jeunes et des hommes politiques expérimentés sont très instructives. On devrait les répéter. Parfois, le Parlement des Enfants siège à l'Assemblée nationale. Ce sont alors les enfants qui ont la parole, et l'on a un bon mélange. Il souhaite que cela puisse se faire dans ce cadre partout en Europe.

Le **Président** indique que l'on se rencontrera de nouveau cette année pour poursuivre le travail en commun. C'est décidé, on a en parlé et l'on est convaincu du bien-fondé de ces travaux.

Le Président prend congé du ministre-président du Bade-Wurtemberg et mentionne que ce dernier vient de lui dire qu'il est particulièrement fier des élèves du Bade-Wurtemberg qui ont pris la parole durant cette journée. Il remercie le ministre-président d'avoir assisté à cette manifestation.

**Mme Patricia Lips (CDU/CSU)** explique qu'il y a peu de temps qu'elle fait partie de la Commission des affaires de l'Union européenne, qu'elle se laisse encore guider par des impressions car elle ne dispose pas encore des connaissances techniques de détail. Elle va donc dire ce qu'elle retient de cette journée. On a entendu bon nombre de députés dont beaucoup ont évoqué le passé. Depuis longtemps, nous avons une situation de paix, ce qui est une bonne chose. Il y a 15 ans encore, personne n'aurait cru que nous pourrions connaître la situation actuelle. Elle est frappée par le fait que dans les interventions des jeunes, il y a un aspect qui n'est absolument pas mentionné. Ce matin, quelqu'un avait dit que lorsqu'on s'adresse à des jeunes, la question de la paix n'est pratiquement pas abordée car cette génération a grandi en considérant que c'est quelque chose d'évident. Elle se félicite donc du fait que les jeunes se sont presque exclusivement penchés sur l'avenir. Ils ont présenté des revendications concrètes pour l'avenir de l'Europe, pour une Europe commune. Mme Lips a également pu constater l'impatience qui anime encore ces jeunes. Elle les incite à en garder

une large part. La dernière intervention, la question de la voix commune et de l'identité commune, l'a laissée pensive. Durant cette journée, on a souligné maintes fois l'identité culturelle de chaque pays et son importance. En même temps, on dit – et les jeunes le disent aussi – qu'il faut parler d'une seule voix et développer une identité commune. L'oratrice pense que c'est un sujet qu'il va falloir discuter ces prochains temps en dehors de toutes les questions techniques. Il s'agit de voir où est la limite de ce que les députés, les parlements souhaitent traditionnellement atteindre, ce qu'ils peuvent imaginer, quelles sont aussi leurs sensibilités, où sont les limites du principe de subsidiarité, et comment concilier cela avec ce qu'une grande partie de la jeunesse demande manifestement et considère comme étant la voie vers l'Europe. Dans la deuxième intervention, les deux jeunes ont explicitement mis l'accent sur l'identité culturelle et elle leur en est reconnaissante. En effet, même si l'Europe est un vieux continent, chaque pays a sa propre histoire. Mme Lips revient sur le fait qu'il y a 15 ans ou 12 ans, personne n'aurait cru que l'on puisse se retrouver ici avec une telle assemblée. C'est un succès incroyable. Elle est convaincue que les différentes revendications – que ce soit dans le domaine de l'éducation (l'étude Pisa avait été mentionnée), de l'enseignement de la langue maternelle, de l'enseignement des langues étrangères – auront une influence sur les débats et que ces sujets seront certainement abordés ces prochains temps en Allemagne. Ce sont des thèmes qui vont certainement s'imposer d'une manière ou d'une autre au-delà des clivages car ils sont tous importants. Il y a toujours des éléments d'union et de cohésion. Pour terminer, elle voudrait dire la chose suivante : d'un côté, il y a des exigences claires qui, selon elle, pourront sans difficultés être intégrées, développées et harmonisées au cours du processus d'intégration, encore que cela exige un peu de patience. Mais il y a aussi de nombreux thèmes qu'il faut aborder de manière plus philosophique, et il convient de constater où se trouvent les limites.

**Mme Anna Lührmann (Alliance 90/Les Verts)** souhaite seulement faire part brièvement de ses réflexions puisqu'elle a déjà eu l'occasion de prendre la parole. En écoutant les interventions des élèves qui, en tant que jeunes de 19 ans, sont assez proches d'elle, elle s'est fait une réflexion qui lui est déjà souvent venue à l'esprit. À l'heure actuelle, elle se trouve dans une position quelque peu ambiguë. D'un côté, il y a cette vision ou ces idées visionnaires de l'Europe qui sont apparues surtout dans les deux premières interventions et qu'elle partage totalement, la vision d'une Europe fédérale, d'une très forte coopération en Europe. De l'autre côté, on a une discussion très technique sur la politique européenne, qui est menée en général au sein de la commission et qui a aussi été menée durant cette journée. La première conclusion qu'elle tire de cette ambiguïté correspond à ce qu'a dit le collègue du Midi de la France, à savoir qu'il ne suffit pas de discuter sans cesse de ces visions, que les opinions de la jeune génération et des jeunes gens doivent servir de critères pour juger des résultats de la

Convention. En effet, la Convention porte sur l'avenir de l'Europe et par conséquent sur l'avenir de la jeune génération. Les orientations décidées par la Convention concerneront avant tout la jeune génération. Mme Lührmann pense donc que si l'on cherche des points de repère pour savoir jusqu'où aller, on doit s'orienter en fonction des jeunes car pour eux, l'Europe et l'UE sont une évidence, davantage que pour MM. et Mmes les députés qui font partie de la génération plus âgée.

**Mme Sabine Leutheusser-Schnarrenberger (FDP)** souhaite résumer les enseignements qu'elle tire des interventions des élèves, à savoir que les députés, les responsables politiques, les élèves – et sans doute aussi une grande partie des citoyens et citoyennes – mènent en partie un dialogue de sourds quand ils discutent de l'Europe. On s'est étendue à discuter d'institutions, d'architecture et des structures du pouvoir, et ce que les élèves veulent savoir, c'est comment avancer enfin en commun. Peu leur importe qu'il y ait une pondération répartie entre doubles chapeaux, doubles présidences et autres. Ils veulent qu'il y ait une voix commune, qu'on respecte la diversité des cultures tout en créant des conditions telles qu'on puisse passer en Espagne, en Italie, en Allemagne, dans les pays du Benelux, que ce soit pendant la formation, l'enseignement scolaire, avec sa famille, avec des enfants, que l'on se sépare ou que l'on veuille vivre ensemble. Cela joue naturellement un rôle dans tous les débats mais ce n'est pas cela qui est mis en exergue, on essaie plutôt de voir comment cette Europe fonctionne dans son ensemble. Mais ce que les élèves veulent surtout savoir, c'est ce qu'on fait pour eux, pour qu'ils puissent autant que possible mener cette vie sans frontières. Mme Leutheusser-Schnarrenberger pense donc qu'il faut reprendre en détails les éléments que les élèves ont indiqués mais qui n'ont pas été pris en compte pendant les discussions de la matinée. Pendant cette matinée, pas un mot n'a été dit sur l'éducation, sur les diplômes scolaires, sur les équivalences, voire sur des normes européennes – en Allemagne, on a du mal à se mettre d'accord pour mettre en place des normes de formation communes à l'échelon fédéral pour quelques disciplines essentielles. En tant que responsable politique, on a encore beaucoup à apprendre, telle est l'impression qu'elle a et la conclusion qu'elle tire des exposés des élèves.

Par ailleurs, Mme Leutheusser-Schnarrenberger trouve que les élèves se sont fort bien préparés, ils ont fait un travail formidable, très personnel et correspondant à leur point de vue. Un aspect la fait réfléchir, c'est que des élèves ont dit que c'est en préparant cette rencontre qu'ils avaient commencé à réfléchir sur ce que l'Europe signifie pour eux. C'est donc une très bonne chose d'avoir organisé cette rencontre et d'avoir ainsi donné une impulsion. Réfléchir sur ce que signifie l'Europe ne fait pas partie des réflexions quotidiennes. C'est la raison pour laquelle il faut voir comment on pourrait fournir davantage d'impulsions, et comment faire

beaucoup plus dans les écoles pour que l'Europe devienne un sujet dont on parle au quotidien. L'Europe serait alors beaucoup plus présente dans les esprits.

Le **Président** pense que Mme Leutheusser-Schnarrenberger vient de formuler une bonne conclusion, car il importe effectivement que ce ne soient pas seulement quelques experts plus ou moins expérimentés qui s'occupent de l'Europe, mais que l'on parvienne à ancrer quelques grands projets européens dans les têtes et les cœurs des gens, de beaucoup de gens, et pas seulement des jeunes gens. S'il peut se permettre de parler au nom des deux commissions, le président ajoute que l'on se considère comme des gardes européens qui, de temps à autre, doivent rappeler à l'ordre dans leur propre parlement ceux qui risquent d'oublier la perspective européenne. Ceci représente une tâche commune au-delà des partis politiques.

Le président remercie chaleureusement tous ceux qui ont participé et ont contribué à la réussite de cette séance, en particulier les jeunes invités ainsi que les collègues venus des deux parlements et du parlement polonais et les membres de la Convention. Il pense que c'est un bon début pour cette législature du Bundestag allemand et qu'on ne doit pas s'arrêter là.

**M. Pierre Lequiller (France)** remercie chaleureusement M. Matthias Wissmann de son accueil, de la haute qualité de l'organisation et de l'idée de cette rencontre avec les jeunes. Il était très ému, comme beaucoup d'autres l'ont déjà dit. En écoutant les jeunes, il s'est dit que cela lui rappelait ce que disaient les jeunes Français. En les écoutant, on a constaté que les jeunes n'employaient jamais le mot "paix" car pour eux, la paix est déjà réalisée. Les jeunes ont eu raison de le dire, les politiques sont "condamnés à l'avenir". Les hommes politiques de l'ancienne génération ne vivront plus aussi longtemps et ils construisent l'Europe pour les jeunes qui ont encore un avenir devant eux. Ces derniers n'ont pas les mêmes soucis et ne partagent pas les idées de la génération plus âgée. Ce qui l'a surpris, c'est à quel point les réflexions sont concrètes et issues de la vie quotidienne. Cela fait partie des pistes qu'il faut peut-être suivre. Il a demandé à sa commission de reprendre tous ces thèmes concrets pour savoir exactement où l'on en est. On parle de la reconnaissance de diplômes universitaires etc. ; dans certains domaines, cela existe déjà, dans d'autres non. Il faut regarder de près ce problème concret intervenant dans la vie quotidienne. Les grandes conceptions dont on discute, les institutions et autres, ne servent à rien pour les citoyens européens, c'est au contraire la culture que l'on partage qui rendra réelle la nationalité européenne. M. Lequiller veut en discuter avec M. Matthias Wissmann. On a déjà décidé d'un commun accord d'augmenter les fonds de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse. Pour être concret, il faut que dans toutes les écoles d'Europe, trois langues soient obligatoires, la langue maternelle plus deux langues étrangères, c'est seulement ainsi que l'on pourra obtenir que le français soit davantage appris en Allemagne et vice-versa, de telle sorte que ces deux langues importantes

soient davantage pratiquées. On l'a déjà proposé mais jamais vraiment appliqué. M. Lequiller s'adresse aux jeunes pour leur faire une proposition, à savoir la création d'un service de jeunes européens pour l'aide au développement. Il pense que c'est une idée séduisante d'avoir des jeunes européens qui travaillent ensemble, qui partent en Afrique ou en Asie et y consacrent six mois de leur vie. En France, il existe un tel service pour la coopération au développement, mais actuellement, il a peu de portée et il faudrait relancer et renforcer cette idée à l'échelon européen. Il pense que c'est important pour que les jeunes ne reçoivent pas seulement quelque chose de l'Europe mais donnent aussi en commun quelque chose à l'Europe.

Pour terminer, M. Lequiller remercie les interprètes. Dans dix ans, quand les élèves seront devenus des députés, les interprètes seront au chômage, mais aujourd'hui, on a encore besoin d'eux. Il exprime ses remerciements au nom de tous les députés français. Ils ont été très touchés de la chaleur de l'accueil à Stuttgart. La réunion du matin avait été fantastique, mais celle de l'après-midi peut-être encore plus, grâce à la présence des jeunes !

Fin de la séance : 16 h 20

Matthias Wissmann, membre du Bundestag allemand  
Président





DEUTSCHER BUNDESTAG

Ausschuss für die Angelegenheiten

### **Déclaration de Stuttgart**



DÉLÉGATION POUR  
L'UNION EUROPÉENNE

## **DÉCLARATION COMMUNE DE LA DÉLÉGATION POUR L'UNION EUROPÉENNE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE ET DE LA COMMISSION DES AFFAIRES DE L'UNION EUROPÉENNE DU BUNDESTAG ALLEMAND, SUR L'AVENIR DE L'EUROPE**

La déclaration commune, du 22 janvier 2003, de l'Assemblée nationale française et du Bundestag allemand, marquant le 40<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée, a souligné les succès que la coopération franco-allemande, poursuivie depuis quarante ans, a permis de remporter dans le processus d'intégration européenne et a réaffirmé la responsabilité de nos deux assemblées vis-à-vis de l'approfondissement de l'Union européenne et de l'intégration des futurs pays membres.

Par l'intensification des relations de travail entre nos commissions parlementaires, nous souhaitons contribuer au développement de la coopération franco-allemande, pour une Europe unie au service de l'intérêt commun des citoyens européens.

La construction européenne a permis de réaliser la paix et la prospérité économique en Europe, et a largement contribué au renforcement d'un modèle social associant compétitivité économique, développement durable et solidarité. Le renforcement de la légitimation démocratique de l'UE, la nécessité de renforcer l'action au niveau communautaire dans des champs nouveaux - en particulier dans le domaine de la politique étrangère, de la défense, de la justice et de la sécurité - l'événement historique que représente la réunification de l'Europe, l'évolution du contexte international vers un monde plus ouvert mais aussi plus dangereux, imposent une véritable refondation du projet européen.

L'Europe doit, dans le futur, être à même de constituer une force efficace - en interne comme sur le plan international - au service, en particulier, de la paix, d'un développement durable, de la justice sociale et de la solidarité, des libertés individuelles, de la diversité culturelle, de la protection de l'environnement.

Ces objectifs - et les valeurs de respect de la dignité humaine et des droits de l'homme, de liberté, de démocratie, d'état de droit - constituent le socle du projet politique autour duquel nous souhaitons, dans un esprit d'union, contribuer à rassembler les citoyens européens.

\* \* \*

La Convention européenne qui poursuit ses travaux doit permettre d'élaborer une Constitution européenne, cadre de l'avenir de l'Europe que nous appelons de nos vœux. La forte participation parlementaire aux travaux de la Convention constitue un élément essentiel d'un approfondissement politique et citoyen de l'Union. Dans leur déclaration commune du 10 décembre 2001, en prévision du Conseil européen de Laeken, nos deux commissions avaient déjà clairement exprimé leur soutien à la convocation d'une convention constitutionnelle européenne.

La Constitution européenne, fondée sur la double souveraineté des États et des citoyens, doit répondre prioritairement à la nécessité d'un approfondissement démocratique de l'intégration. Nous nous félicitons des propositions que la Convention a d'ores et déjà élaborées sur cette voie et soutenons le travail en commun réalisé au sein de la Convention par les représentants français et allemands.

Ensemble, nous souhaitons que la Charte des droits fondamentaux, qui contient les droits de l'homme et du citoyen que détiennent les citoyens dans l'Union, figure au début d'une future Constitution pour l'Europe. Dans le cadre du développement d'une Europe politique, les citoyens européens devraient se voir conférer de manière étendue le droit de participation aux décisions, ainsi qu'une protection juridique entière.

La Convention aborde par ailleurs les discussions proprement institutionnelles. Les propositions faites dans ce domaine devront s'efforcer de dépasser les clivages résultant d'approches principalement intergouvernementales ou supranationales pour s'inscrire dans une logique pleinement communautaire.

Les rôles, complémentaires, du Parlement européen et des parlements nationaux - qui ont, ensemble, vocation à être pleinement partie prenante de la démocratie européenne - doivent être renforcés.

Le Parlement européen doit devenir colégislateur de droit commun à travers la généralisation de la codécision. Son rôle en matière budgétaire doit être développé.

Les parlements nationaux doivent pouvoir exercer un droit de regard au cours du processus législatif sur la prise en compte effective du principe de subsidiarité, sans néanmoins que ce rôle donné aux parlements nationaux ne ralentisse, ou ne puisse bloquer, la procédure législative. Les propositions faites par les groupes de travail de la Convention vont à cet égard dans le bon sens.

L'Europe a aussi besoin d'un exécutif plus lisible, stable, dont la légitimité et la cohérence soit renforcée, et qui dispose d'une capacité d'impulsion accrue, tant sur

le plan interne qu'au niveau international pour lequel s'impose la création d'un "ministre européen des Affaires étrangères". Nous saluons l'initiative franco-allemande sur l'architecture institutionnelle de l'Union comme contribution aux discussions futures de la Convention.

Le rôle essentiel de la Commission dans le fonctionnement des institutions doit être conforté, et son droit d'initiative confirmé. L'élection du Président de la Commission par le Parlement européen, qui devrait voter à la majorité simple, permettra de renforcer sa légitimité. Il convient de renforcer la capacité de travail de la Commission dans une Europe réunifiée en conférant au président de la Commission la responsabilité de définir lui-même l'organisation de l'institution.

S'agissant du Conseil des Ministres, la prise de décision doit être facilitée par l'application, en règle générale, du principe de la majorité qualifiée. Par ailleurs, lorsqu'il remplit ses fonctions législatives, le Conseil doit se réunir en séance publique, afin de rendre la procédure législative européenne plus lisible pour le citoyen.

Pour les futures révisions constitutionnelles, la méthode conventionnelle devrait être consacrée comme méthode de révision.

\* \* \*

Nous souhaitons que l'adoption de la Constitution puisse se conclure avant la fin de l'année 2003, à l'issue d'une conférence intergouvernementale courte, à laquelle la Convention devrait être associée, - par exemple par l'intermédiaire de son Praesidium.

Nos deux commissions poursuivront leur travail en commun sur les prochains développements de l'élaboration de la Constitution, et consacreront à ce sujet une deuxième réunion commune dans les prochains mois.



DEUTSCHER BUNDESTAG

Ausschuss für die Angelegenheiten



DÉLÉGATION POUR  
L'UNION EUROPÉENNE

### **Déclaration commune**

**de la Délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale  
et de la Commission des affaires de l'Union européenne du Bundestag  
sur leur coopération**

Dans la déclaration commune de l'Assemblée nationale et du Bundestag qui a été adoptée à Versailles le 22 janvier 2003 à l'occasion du quarantième anniversaire du Traité de l'Élysée, il est expressément stipulé que la coopération entre les deux assemblées se fera d'abord entre les commissions spécialisées dans les questions européennes qui sont invitées à échanger des informations et à tenir des réunions communes.

A cette fin, la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne et la commission des affaires de l'Union européenne du Bundestag décident :

- de se communiquer leurs rapports d'information (exemple : sur l'élargissement aux dix futurs États membres) ;
- un travail en commun des rapporteurs sur les grands sujets européens (exemple : justice et affaires intérieures) ;
- de tenir, de façon régulière, des réunions communes.